

Communauté de communes du Grand Châteaudun

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mars 2019 - 20h30

PROCÈS-VERBAL

M. le Président ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des présents et informe des pouvoirs reçus.

Étaient présents :

M. Alain VENOT, président,

MM. Philippe MASSON, Serge FAUVE, Philippe DUPRIEU, Jean-Yves DEBALLON, Marc KIBLOFF, Vincent LHOPITEAU, Sid-Ahmed ROUIDI, Claude TÉROUINARD, Jean-Paul BOUDET, Hugues d'AMÉCOURT, Bruno PERRY, Serge HÉNAULT, Odil BILLARD et Didier RENVOISÉ, vice-présidents,

Mme Francine BADAIRE, MM. Patrick FOLLEAU, Didier NEVEU et Philippe VIGIER, membres du bureau,

MM. Roland ANTHOINE, Bertrand ARBOGAST, Fabrice BABIN, Jean-Yves BALLOUARD et Patrice BEZARD, Mme Marie-Pierre BERRY, MM. Damien BESLAY et Emmanuel BIWER, Mme Nadège BOISSIÈRE, MM. Luc BONVALLET, Bruno BROCHARD, Xavier CHABANNES, Jean COCHARD, Jean-Luc DEFRANCE, Joël FERRÉ, Philippe GASSELIN, Didier HUGUET, Philippe JUBAULT, Bruno JORRY, Pascal LAVAINNE et Jérôme LECLERC, Mme Marie LEVASSOR, MM. Pierre LUCAS, François MALZERT et Franck MARCHAND, Mme Jocelyne NICOL, MM. Jean-Yves PANAIS et Philippe PINSARD, Mmes Paulette PODSKOCOVA, Nathalie SALIN et Alice SÉGU, M. Étienne TRIAU, Mme Jeanine VILLETTE, conseillers communautaires.

Étaient excusés :

Mme Alice BAUDET pouvoir à M. Philippe DUPRIEU,

M. Patrick CAILLARD pouvoir à M. Marc KIBLOFF,

M. Jérôme PHILIPPOT pouvoir à Mme Alice SÉGU,

M. Alain ROUSSEAU pouvoir à M. Jean-Yves PANAIS,

M. Jean-Paul DUPONT et son suppléant M. Philippe BROCHARD,

M. Olivier LECOMTE et son suppléant M. Yves CATHERINOT,

Mme Sihame KHALIL, MM. Fabien VERDIER et Bertrand VIRON.

Secrétaire de séance : M. Serge FAUVE.

M. le Président informe des modifications effectués aux rapports de présentations, qui ont été posés sur table et demande l'accord à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif au projet de cession par l'État de l'emprise de l'ancien mess des officiers de la base aérienne 279 de Châteaudun.

2019-029 : Approbation des procès-verbaux des séances 4 février 2019

M. le Président expose :

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance de conseil du 4 février 2019.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

2019-030 : Administration générale - Syndicat mixte Énergie Eure-et-Loir - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

M. le Président expose :

Vu la délibération n° 2018-108, du conseil communautaire, en date du 14 mai 2018 relative à la transition énergétique, la planification énergétique territoriale, information et sensibilisation des usagers, l'efficacité énergétique des bâtiments publics en partenariat avec le syndicat mixte Énergie Eure-et-Loir,

Vu la convention signée le 3 juillet 2018 entre la communauté de communes et le syndicat Énergie Eure-et-Loir relative aux actions au service de l'efficacité et de la transition énergétique, dans le cadre de la compétence « planification énergétique territoriale » promue par Énergie Eure-et-Loir, faisant de la communauté de communes du Grand Châteaudun un membre à part entière du syndicat et disposant du droit à siéger à son comité syndical et de contribuer ainsi à la définition de ses orientations,

Vu le courrier du 8 février 2019 Énergie Eure-et-Loir, Territoire d'Énergie, et dans la perspective des prochaines réunions en assemblée générale (prévues les 21 mai, 15 octobre et 5 décembre 2019),

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, étant précisé que ces délégués ne pourront simultanément représenter leur commune et la communauté de communes.

Monsieur Jean-Yves DEBALLON est candidat comme délégué titulaire et M. Patrick FOLLEAU comme délégué suppléant.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Désigne M. Jean-Yves DEBALLON comme délégué titulaire et M. Patrick FOLLEAU comme délégué suppléant pour représenter le Grand Châteaudun au comité du Syndicat mixte Énergie Eure-et-Loir.

2019-031 : Ressources humaines - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Instauration

M. Serge HÉNAULT, vice-président, expose :

En application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, l'assemblée délibérante fixe le régime indemnitaire de ses agents dans la limite de celui dont bénéficient les différents services d'État.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'État ;

Vu le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'État ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 pris pour l'application aux agents du corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (annexe à jour) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Vu l'examen du dossier par la commission finances moyens généraux du 22 janvier 2019 et du 12 mars 2019.

Vu l'avis sollicité du comité technique en date du 29 janvier 2019 et du 22 février 2019.

Les primes et indemnités sont attribuées sur la base d'une décision de l'organe délibérant : elles se distinguent, en cela, des éléments obligatoires de rémunération qui sont le traitement indiciaire et éventuellement le supplément familial servis aux agents territoriaux.

Le nouveau régime *indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)* mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- D'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et à instaurer le RIFSEEP. Les objectifs fixés sont les suivants :

- Prendre en compte la place de chaque poste dans l'organigramme et identifier leurs spécificités au regard de leurs fonctions, sujétions, expertise ;
- Répartir l'ensemble des postes dans les groupes de fonctions par catégories au regard de leurs fonctions, sujétions, expertise ;
- Transposer les régimes indemnitaires antérieurs des agents issus de la fusion en respectant les principes du RIFSEEP ;
- Garantir à chaque agent, au moment de la bascule, le maintien des montants alloués antérieurement. Et par conséquent, s'ils y ont intérêt, dans le cadre du maintien à titre individuel, si le nouveau régime indemnitaire leur est moins favorable ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement (pour les cadres d'emplois concernés), hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Il est proposé d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution au sein de la collectivité.

I - LES BENEFICIAIRES DE L'IFSE

L'IFSE est instituée, selon les modalités ci-après et dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'État aux agents :

- Les agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la collectivité ;
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel dans la collectivité.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont les :

- Les administrateurs territoriaux
- Les attachés territoriaux
- Les rédacteurs territoriaux
- Les adjoints administratifs territoriaux
- Les adjoints techniques territoriaux
- Les agents de maîtrise territoriaux
- Les conseillers socio-éducatifs territoriaux
- Les assistants socio-éducatifs territoriaux
- Les animateurs territoriaux
- Les adjoints d'animation territoriaux

- Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
- Les opérateurs des activités physiques et sportives
- Les agents sociaux territoriaux
- Les infirmiers en soins généraux territoriaux
- Les infirmiers territoriaux
- Les conservateurs territoriaux du patrimoine
- Les adjoints territoriaux du patrimoine
- Les conservateurs territoriaux de bibliothèques
- Les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Les ATSEM

II - L'INSTAURATION DE L'IFSE

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la possibilité de prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste et à l'expérience professionnelle de l'agent.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Les montants de l'IFSE seront proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

a) La détermination des groupes de fonctions

Pour l'État, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds. Chaque emploi de la collectivité est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés au vu des critères professionnels tenants compte :

- 1) Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
 - Niveau hiérarchique
 - Nombre de collaborateurs (encadrés indirectement et directement)
 - Type de collaborateurs encadrés
 - Niveau d'encadrement
 - Niveau de responsabilités lié aux missions (humaine, financière, juridique, politique...)
 - Délégation de signature
 - Organisation du travail des agents, gestion des plannings
 - Supervision, accompagnement d'autrui, tutorat

- Conduite de projet
 - Préparation et/ou animation de réunion
 - Conseil aux élus
- 2) **Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions**
- Technicité / niveau de difficulté
 - Champ d'application / polyvalence
 - Pratique et maîtrise d'un outil métier (langue étrangère, logiciel métier)
 - Diplôme
 - Habilitation / certification
 - Actualisation des connaissances
 - Connaissance requise
 - Rareté de l'expertise
 - Autonomie
- 3) **Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel**
- Relations externes / internes (typologie des interlocuteurs)
 - Risque d'agression physique
 - Risque d'agression verbale
 - Exposition aux risques de contagion(s)
 - Risque de blessure
 - Itinérance/déplacements
 - Variabilité des horaires
 - Contraintes météorologiques
 - Travail posté
 - Obligation d'assister aux instances
 - Engagement de la responsabilité financière (bon de commandes, actes d'engagement, ...)
 - Engagement de la responsabilité juridique
 - Acteur de la prévention (assistant ou conseiller de prévention)
 - Sujétions horaires (dans la mesure où ce n'est pas valorisé par une autre prime)
 - Gestion de l'économat (stock, parc automobile)
 - Impact sur l'image de la collectivité

La détermination des groupes et des montants plafonds.

Il est proposé de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels suivants :

GROUPES	FONCTIONS/POSTES	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE SANS LOGEMENT
CATEGORIE A		
GROUPE 1	Direction générale des services, direction générale adjointe	36 210 €
GROUPE 2	Adjoint de direction et autres fonctions	32 130 €
GROUPE 3	Chargé de mission avec expertise et autres fonctions	25 500 €
GROUPE 4	Responsable d'équipement - de domaines et autres fonctions	20 400 €
CATEGORIE B		
GROUPE 1	Responsable de service, coordonnateur et autres fonctions	17 480 €
GROUPE 2	Responsable d'équipement et autres fonctions	16 015 €
GROUPE 3	Postes d'instruction avec expertise et autres fonctions	14 650 €
CATEGORIE C		
GROUPE 1	Responsable d'équipe, postes d'instruction avec forte technicité et autres fonctions	11 340 €
GROUPE 2	Postes d'application, accueil et autres fonctions	10 800 €

Les montants annuels de référence de l'IFSE tels que définis par l'organe délibérant sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents occupés sur un emploi à temps non complet. Par ailleurs, pour les agents à temps partiel (de droit ou sur autorisation) ces montants sont réduits dans les mêmes conditions que le traitement.

La prise en compte de l'expérience professionnelle pour la modulation individuelle de l'IFSE :

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle (indépendante de l'ancienneté qui se matérialise avec les avancements d'échelon ainsi que l'engagement et la manière de servir qui sont valorisés par le CIA). Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- Expérience dans d'autres domaines transposables
- Connaissance de l'environnement de travail
- Capacité à exploiter les acquis de l'expérience

Le réexamen du montant de l'IFSE :

Le montant annuel attribué à l'agent pourra faire l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions ou d'emplois
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours

- Au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...)

Ce réexamen pourra donner lieu à une réévaluation du montant annuel de l'IFSE, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire découlant des montants maxima définis dans la présente délibération.

La périodicité de versement :

L'IFSE est versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

L'IFSE décidée par l'autorité territoriale fait l'objet d'un arrêté individuel.

« L'IFSE régie »

Considérant que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, une part « IFSE régie » est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

La part d'« IFSE régie » est incluse dans le respect des plafonds réglementaires prévus au titre de l'IFSE, en cas de dépassement, elle serait diminuée du barème de référence inférieur (ci-dessous).

Les montants annuels de l'« IFSE régie » sont fixés comme suit :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part IFSE régie (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410

De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

Les bénéficiaires :

Cette part dite « IFSE régie » est attribuée dès lors qu'un agent de la communauté de commune du Grand Châteaudun est nommé :

- régisseur titulaire ;
- régisseur mandataire suppléant.

En sont exclus :

- les mandataires non suppléants ;
- les personnes non agents de la communauté de communes.

Durée et modalité de versement :

La part dite « IFSE régie » est attribuée au prorata temporis de la régie en référence, et en totalité du prorata temporis pour le régisseur titulaire. L'« IFSE régie » est proratisée pour les mandataires suppléants selon le mode de calcul suivant : montant de l'indemnité / 2 / par le nombre de mandataires suppléants.

La part « IFSE régie » est versée annuellement.

La part « IFSE régie » cesse d'être versée dès lors que le régisseur titulaire ou mandataire suppléant change ou cesse ses fonctions liées à la régie de référence.

III - L'INSTAURATION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) :

Une décision du conseil constitutionnel n° 2018-727 du 13 juillet 2018 a pour conséquence d'imposer aux collectivités territoriales l'instauration de la part CIA dans leur délibération d'instauration du RIFSEEP.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir appréciés au moment de l'évaluation annuelle.

Le montant individuel de chaque prime ou indemnité sera défini par l'autorité territoriale dans les conditions énoncées ci-dessous.

L'attribution individuelle du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les montants du CIA seront proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

a) La modulation du CIA :

Un montant annuel plafond est fixé par délibération. Le montant individuel annuel est attribué dans la limite du montant annuel du plafond par attribution d'un pourcentage.

Le versement du CIA se fait à compter d'une durée d'ancienneté dans la collectivité de 6 mois et est proratisé.

Le CIA est déterminé par l'autorité territoriale en fonction de la manière de servir de l'agent et de son engagement professionnel appréciés lors de l'entretien professionnel annuel : atteinte des objectifs, évaluation des sous-critères d'appréciation de la valeur professionnelle.

b) Les bénéficiaires du CIA :

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est attribué, selon les modalités ci-après et dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'État aux :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;

c) Les critères d'attribution du CIA :

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle appréciée lors de l'entretien professionnel et soumis à l'autorité territoriale.

Le montant individuel du CIA est déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise.

d) Les montants du CIA :

GROUPES	FONCTIONS/POSTES	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DU CIA (SANS LOGEMENT)
CATEGORIE A		
GROUPE 1	Direction générale des services, direction générale adjointe	330 €
GROUPE 2	Adjoint de direction et autres fonctions	320 €
GROUPE 3	Chargé de mission avec expertise et autres fonctions	310 €
GROUPE 4	Responsable d'équipement - de domaines et autres fonctions	300 €
CATEGORIE B		
GROUPE 1	Responsable de service, coordonnateur et autres fonctions	290 €
GROUPE 2	Responsable d'équipement et autres fonctions	280 €
GROUPE 3	Postes d'instruction avec expertise et autres fonctions	270 €
CATEGORIE C		
GROUPE 1	Responsable d'équipe, postes d'instruction avec forte technicité et autres fonctions	260 €
GROUPE 2	Postes d'application, accueil et autres fonctions	250 €

e) Les modalités d'attribution du CIA :

Le montant attribué individuellement s'effectuera dans le respect du montant plafond ci-dessus par attribution d'un pourcentage, et se fera par arrêté de l'autorité territoriale.

Le pourcentage attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels annuels.

f) Les modalités de réexamen :

Le montant attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen tous les ans après l'entretien professionnel annuel.

Le réexamen n'implique pas l'obligation de revalorisation systématique.

g) La périodicité de versement :

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en N+1 suivant l'entretien professionnel annuel, en une seule fois et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

IV - LES CONDITIONS DE MAINTIEN ET/OU DE SUSPENSION DE L'IFSE ET DU CIA :

a) Modalités de versement liées au temps de travail

IFSE	
Absence de service fait (absence non justifiée)	Le régime indemnitaire, au même titre que tous les éléments composant la rémunération, est retenu en cas d'absence de service fait.
Congés annuels, récupérations, formation, congé pour formation syndicale	Maintien intégral du régime indemnitaire.
Temps partiel (de droit et sur autorisation)	Proratisation du régime indemnitaire dans les mêmes conditions que le traitement.
Autorisation exceptionnelles d'absence	Maintien du régime indemnitaire.
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	Absence de versement du régime indemnitaire.
En cas de grève, de suspension conservatoire, exclusion temporaire intervenue au titre d'une sanction disciplinaire	Absence de versement du régime indemnitaire.

b) Modalités de versement liées à l'indisponibilité physique

IFSE	
Congé maladie ordinaire	Suivi du sort du traitement.
Congé de longue ou grave maladie, congé de longue durée ¹	Le régime indemnitaire sera supprimé lors d'un congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie conformément au principe de parité et en application des dispositions applicables à l'Etat. Cependant, lorsque le congé de maladie ordinaire est transformé en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie après avis du comité médical, les primes et indemnités déjà versées demeurent acquises : le régime indemnitaire déjà versé, dont le montant suivra le sort du traitement, ne sera pas redemandé à l'agent concerné.
Congé maternité (y compris pathologique), paternité, adoption	Maintien intégral du régime indemnitaire.
Maladie professionnelle imputable au service / accident de service	
Temps partiel thérapeutique	

¹ Le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 ne prévoit pas le maintien des primes et indemnités en cas de congé de longue maladie ou de longue durée ou de grave maladie. Seules les primes et indemnités versées durant un congé de maladie ordinaire transformé, par la suite, après avis du comité médical, en congé de longue maladie ou de longue durée demeurent acquises en vertu de l'article 2 du décret n° 2010-997 du 26 août 2010.

En application du principe de parité, les collectivités territoriales ne peuvent pas prévoir de dispositions plus favorables que celles prévues par l'Etat.

Cas du CIA : Le versement du CIA se fait à compter d'une durée d'ancienneté dans la collectivité de 6 mois et est proratisé.

Le plafond du CIA n'est pas impacté par le temps partiel thérapeutique.

En cas d'absence, le montant du CIA a vocation à être réajusté, après chaque entretien professionnel et il appartient au Président d'apprécier si l'impact de l'absence sur l'atteinte des résultats, eu égard notamment à sa durée et compte tenu de la manière de servir de l'agent et de ses résultats, doit ou non se traduire par une baisse du montant du CIA au prorata de ses périodes d'indisponibilités physiques (congé de maladie ordinaire, congé pour accident de service, congé pour maladie professionnelle).

En cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de congé de grave maladie, le CIA sera suspendu. Toutefois, si le congé de longue maladie, le congé de longue durée, le congé de grave maladie est inférieur à 12 mois l'année considérée, l'agent pourra percevoir une partie du CIA, au prorata du nombre de jours de présence dès lors que l'agent a atteint une majorité de ses objectifs et que sa manière de servir est satisfaisante.

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents toute l'année.

V - LES REGLES DE CUMUL AVEC LE RIFSEEP

L'I.F.S.E. et le complément indemnitaire annuel (CIA) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le RIFSEEP ne pourra pas se cumuler avec :

- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
- La prime de service et de rendement (PSR)
- L'indemnité spécifique de service (ISS)
- La prime de fonction et de résultat (PFR) - abrogé au 31 décembre 2015

En application des dispositions actuelles de l'arrêté du 27 août 2015, le RIFSEEP est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement) ;
- Les dispositifs d'intéressement collectif, primes de fin d'année ;
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, l'indemnité différentielle, GIPA, ...) ;
- L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) ;
- L'indemnité d'astreinte et d'intervention ;
- L'indemnité de permanence ;
- La prime de responsabilité ;
- Les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés.

VI - CLAUSE DE REVALORISATION

Les primes et indemnités fixées par la présente délibération feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

VII - CLAUSE DE SAUVEGARDE

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient au sein de la communauté de communes, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Ainsi, lors de la bascule entre l'ancien régime indemnitaire et le RIFSEEP, à titre individuel, les agents intégrant un groupe de fonction avec un montant de régime indemnitaire lié à leur fonction supérieur à ce que prévoit le RIFSEEP, alors les agents percevraient une indemnité différentielle pour maintenir le montant de leur régime indemnitaire à un niveau identique à celui préexistant au RIFSEEP.

Cette indemnité étant individuelle et non liée au poste occupé, elle disparaîtrait au départ de l'agent de son poste.

L'indemnité est versé au titre de l'IFSE et selon les mêmes conditions.

VIII - DATE D'EFFET

Les dispositions du présent rapport sont applicables après passage en vote du conseil, après avis du comité technique et à partir des traitements de mars 2019.

IX - CREDITS BUDGETAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La commission finances moyens généraux a émis un avis favorable le 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'instaurer l'IFSE et le CIA,
- D'instituer les critères d'attribution de l'IFSE et du CIA, ainsi que les conditions de maintien et/ou de suspension énoncés ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires,
- D'autoriser le Président ou son représentant à fixer un montant individuel de chaque prime ou indemnité aux agents bénéficiaires dans les conditions et limites énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel.

M. Didier HUGUET interroge sur les montants de l'IFSE qui sont fixés aux plafonds applicables aux agents de l'État, et qui ne sont pas en adéquation à l'échelle intercommunale. Il demande également pourquoi les représentants du personnel du comité technique se sont abstenus.

M. Serge HÉNAULT répond qu'il importe de définir des niveaux de régime indemnitaire qui permettent au Grand Châteaudun d'être attractif pour des futurs recrutements.

M. Didier HUGUET considère que 36 000 € de primes est une somme importante, il faut que le montant soit cohérent avec la taille de la communauté de communes.

M. le Président explique que l'objectif n'est pas de reprendre les montants maximums tels que définis par la réglementation et que des critères de versements seront à appliquer. On n'arrivera jamais à ce montant. Il faut le prendre pour ce que c'est et qu'il serait dommage de passer à côté d'un futur recrutement pour 2 € par exemple. C'est une question de bon sens et de confiance.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres votants et 1 abstention de M. Didier HUGUET,

- Approuve l'instauration de l'IFSE et le CIA,
- Institue les critères d'attribution de l'IFSE et du CIA, ainsi que les conditions de maintien et/ou de suspension énoncés ci-dessus,
- Inscrit les crédits nécessaires,
- Autorise le Président ou son représentant à fixer un montant individuel de chaque prime ou indemnité aux agents bénéficiaires dans les conditions et limites énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel.

2019-032 : Ressources - humaines - Modification du tableau des effectifs

M. Serge HÉNAULT, Vice-Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En termes d'emploi permanent :

Considérant le recrutement d'un adjoint d'animation pour l'ALSH la Bazoche, suite à une mutation interne ; et suite au recrutement d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe en remplacement d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe sur un poste à temps complet, discipline piano, il est nécessaire de créer un poste.

Nombre de postes ouverts	Nombre de poste à pourvoir budgété	Cat.	Grades	Quotité de temps de travail
1	1	C	Adjoint d'animation	TC
1	1	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TC (20/20 ^{ème})

En termes d'emplois non permanents :

Considérant les besoins saisonniers suivants, relatifs à l'ouverture des différents ALSH, le fonctionnement des animations jeunesse, ainsi que l'ouverture des piscines estivales, il convient de créer les emplois suivants :

Nombre de postes ouverts	Motif	Cat.	Grades	Quotité de temps de travail
24	Accroissement saisonnier	C	Adjoint d'animation	TC
1	Accroissement saisonnier	C	Adjoint d'animation	3.5/35
1	Accroissement saisonnier	C	Adjoint d'animation	30/35
5	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	TC
2	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	10/35
1	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	14/35
1	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	11.66/35 soit 11h40/35
1	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	20/35
4	Accroissement saisonnier	B	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	TC

1	Accroissement saisonnier	B	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	11.66/35 soit 11h40/35
3	Accroissement saisonnier	C	Adjoint administratif	TC
2	Accroissement saisonnier	C	Adjoint administratif	10.5/35 soit 10h30/35
2	Accroissement saisonnier	C	Adjoint technique	11.33/35 soit 11h20/35
2	Accroissement saisonnier	C	Adjoint technique	30/35

La commission finances moyens généraux du 12 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est demandé au conseil communautaire :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs

-d' Inscrire les dépenses au budget.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la modification du tableau des effectifs

En termes d'emploi permanent :

Nombre de postes ouverts	Nombre de poste à pourvoir budgété	Cat.	Grades	Quotité de temps de travail
1	1	C	Adjoint d'animation	TC
1	1	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TC (20/20 ^{ème})

En termes d'emplois non permanents :

Nombre de postes ouverts	Motif	Cat.	Grades	Quotité de temps de travail
24	Accroissement saisonnier	C	Adjoint d'animation	TC
1	Accroissement saisonnier	C	Adjoint d'animation	3.5/35

1	Accroissement saisonnier	C	Adjoint d'animation	30/35
5	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	TC
2	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	10/35
1	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	14/35
1	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	11.66/35 soit 11h40/35
1	Accroissement saisonnier	C	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	20/35
4	Accroissement saisonnier	B	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	TC
1	Accroissement saisonnier	B	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	11.66/35 soit 11h40/35
3	Accroissement saisonnier	C	Adjoint administratif	TC
2	Accroissement saisonnier	C	Adjoint administratif	10.5/35 soit 10h30/35
2	Accroissement saisonnier	C	Adjoint technique	11.33/35 soit 11h20/35
2	Accroissement saisonnier	C	Adjoint technique	30/35

- Inscrit les dépenses au budget.

2019-033 : Environnement - Mise en place et composition d'une commission eau et assainissement

M. le Président expose :

Les sujets concernant l'eau et l'assainissement sont actuellement débattus au sein de la commission environnement travaux. Cette commission a de plus en charge les dossiers concernant les travaux sur les équipements de la communauté de communes, les ordures ménagères et l'environnement, dont le plan climat air énergie territorial, lancé en 2018.

Le transfert de la compétence eau et assainissement sur l'ensemble du territoire, compétence actuellement portée par les communes ou syndicats de communes, **est prévu au 1^{er} janvier 2020**. il est souhaitable que ce sujet du transfert, puis ensuite de la gestion de l'eau et de l'assainissement soit porté par l'ensemble des élus responsables actuellement de ces domaines et par une commission uniquement en charge de ce dossier particulièrement dense.

Il est proposé la création de la commission eau et assainissement. Un mail a été adressé aux communes membres le mercredi 13 mars, afin qu'elles désignent les élus qui seront susceptibles d'y siéger, au titre de leurs communes respectives.

Une réponse de leur part leur a été demandée pour le vendredi 22 mars 2019 au plus tard

Un document complémentaire sera déposé sur table.

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer une commission eau et assainissement et d'en désigner les membres.

M. le Président donne la parole au vice-président M. Jean-Yves DEBALLON.

M. Jean-Yves DEBALLON indique qu'il faut prendre conscience de l'état des lieux à faire en matière de gestion actuelle de l'eau et de l'assainissement sur le territoire du Grand Châteaudun, et qu'il existe plusieurs scénarios d'organisation de ces services publics en 2020 sur lesquels il importe de travailler dans le cadre de cette nouvelle commission.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la création de la commission eau et assainissement,

- Désigne les membres suivants :

Mme Paulette PODSKOCOVA	ARROU
M. Patrice BEZARD	
M. Patrice LALLET	
M. Denis TARANNE	
M. Patrick CAILLARD	BROU
M. Joël FERRÉ	CHAPELLE GUILLAUME
M. André DEGNIEAU	
M. Jean de REVIERS	
M. Alain VENOT	CHÂTEAUDUN
M. Emmanuel BIWER	
M. Philippe DUPRIEU	
M. Sid-Ahmed ROUDI	
M. Serge HÉNAULT	
M. Didier HUGUET	
M. Philippe VIGIER	
M. Jean-Yves DEBALLON	CLOYES LES TROIS RIVIERES
M. Didier RENVOISÉ	
M. Patrick FOLLEAU	CONIE MOLITARD
M. Roland ANTHOINE	DAMPIERRE SOUS BROU
M. Daniel HÉLION	

M. Jean-Claude BELFORT	
M. Alain GAUDICHAU	
M. Jean-Paul DUPONT	DONNEMAIN ST MAMÉS
M. François MALZERT	GOHORY
M. Yves CATHERINOT	JALLANS
M. Christian DEFERTILLES	
M. Michel COCHARD	LA BAZOCHE GOUËT
M. Joël CHAMPION	
M. Jacques BEZAULT	LA CHAPELLE DU NOYER
M. Jean BOSSU	
M. Fabrice BABIN	LOGRON
M. Rémi CHABANNES	MARBOUÉ
M. Pascal TOUSSAINT	
M. Didier NEVEU	MOULHARD
M. Philippe PERDEREAU	
M. Jean-Yves BALLOUARD	SAINT CHRISTOPHE
M. Hugues LEMAIRE	SAINT-DENIS-LANNERAY
M. Dominique GANNIER	
M. Christophe VILLETTE	
M. Laurent GOURGAND	
M. Bruno JORRY	THIVILLE
M. Christian COLOMBE	
M. Luc BONVALLET	UNVERRE
Mme Nicole COUTANT	
M. Hervé CAILLET	
M. Vincent LHOPITEAU	VILLAMPUY
M. Etienne TRIAU	VILLEMAURY
M. Michel PERRAULT	
M. Samuel BOISSEAU	YÉVRES
M. Bruno PERRY	

2019-034 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018- Budget principal 700-00

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget principal ;

La commission finances moyens généraux du 12 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget principal cité comme suit :

Budget principal 700-00	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	2 176 622,17
Intégration par ONB (résultat SMAFEL)	16 340,00
Part affectée à l'investissement	1 979 355,70
Résultat 2018	253 308,09
Excédent cumulé au 31/12/2018	466 914,56

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 2 426 889,85
Résultat 2018	1 628 982,25
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 797 907,60
Reprise des RAR en dépenses	2 599 638,63
Reprise des RAR en recettes	3 938 758,40
Ressource de financement d'investissement	541 212,17

Déficit d'investissement à reporter en 2019 - D001	- 797 907,60
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Excédent disponible de fonctionnement (à reprendre à l'article 002 au BP 2019)	466 914,56

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget principal 700-00 cité comme suit :

Budget principal 700-00	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	2 176 622,17
Intégration par ONB (résultat SMAFEL)	16 340,00
Part affectée à l'investissement	1 979 355,70
Résultat 2018	253 308,09
Excédent cumulé au 31/12/2018	466 914,56

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 2 426 889,85
Résultat 2018	1 628 982,25
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 797 907,60
Reprise des RAR en dépenses	2 599 638,63
Reprise des RAR en recettes	3 938 758,40
Ressource de financement d'investissement	541 212,17

Déficit d'investissement à reporter en 2019 - D001	- 797 907,60
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Excédent disponible de fonctionnement (à reprendre à l'article 002 au BP 2019)	466 914,56

2019-035 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget principal 700-00

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-00 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	60 000,00		60 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	1 188 965,00	0,00	1 469 778,53		1 469 778,53
73	Impôts et taxes	16 613 577,00	0,00	16 520 087,00		16 520 087,00
74	Dotations, subventions et participations	4 377 306,00	0,00	3 992 377,00		3 992 377,00
75	Autres produits de gestion courante	132 270,00	0,00	157 600,00		157 600,00
Total des recettes de gestion courante		22 362 118,00	0,00	22 199 842,53		22 199 842,53
76	Produits financiers	25,53	0,00	25,91		25,91
77	Produits exceptionnels	9 684,00	0,00	127 822,00		127 822,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 371 827,53	0,00	22 327 690,44		22 327 690,44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)	100 079,00		119 900,00		119 900,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 079,00		119 900,00		119 900,00
TOTAL		22 471 906,53	0,00	22 447 590,44		22 447 590,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	466 914,56
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 914 505,00
--	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	2 364 292,00	0,00	2 764 224,00		2 764 224,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 128 161,00	0,00	4 230 107,00		4 230 107,00
014	Atténuations de produits	7 845 420,00	0,00	7 891 751,00		7 891 751,00
65	Autres charges de gestion courante	7 066 315,00	0,00	6 648 277,00		6 648 277,00
Total des dépenses de gestion courante		21 404 188,00	0,00	21 534 359,00		21 534 359,00
66	Charges financières	244 888,00	0,00	213 706,00		213 706,00
67	Charges exceptionnelles	423 097,00	0,00	470 694,00		470 694,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 072 173,00	0,00	22 218 759,00		22 218 759,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			85 396,00		85 396,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)	597 000,00		610 350,00		610 350,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		597 000,00		695 746,00		695 746,00
TOTAL		22 669 173,00	0,00	22 914 505,00		22 914 505,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 914 505,00
--	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 297 959,55	1 916 082,29	501 110,00		2 517 192,29
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 392 553,90	2 000 000,00	511 791,60		2 511 791,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	23 514,00	22 676,11	0,00		22 676,11
Total des recettes d'équipement		6 714 027,45	3 938 758,40	1 112 901,60		5 051 660,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)	807 498,70	0,00	487 779,00		487 779,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 979 355,70	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		2 786 854,40	0,00	487 779,00		487 779,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 500 881,85	3 938 758,40	1 600 680,60		5 539 439,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			85 396,00		85 396,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	597 000,00		610 350,00		610 350,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		597 000,00		695 746,00		695 746,00
TOTAL		10 097 881,85	3 938 758,40	2 296 426,60		6 235 185,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						6 235 185,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	380 820,00	331 800,00	324 000,00		655 800,00
204	Subventions d'équipement versées	1 999 157,00	517 605,16	963 482,77		1 481 087,93
21	Immobilisations corporelles	1 011 511,00	108 114,80	621 510,00		729 624,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 252 318,00	1 642 118,67	210 000,00		1 852 118,67
Total des dépenses d'équipement		6 643 806,00	2 599 638,63	2 118 992,77		4 718 631,40
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	927 107,00	0,00	598 746,00		598 746,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		927 107,00	0,00	598 746,00		598 746,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 570 913,00	2 599 638,63	2 717 738,77		5 317 377,40
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	100 079,00		119 900,00		119 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		100 079,00		119 900,00		119 900,00
TOTAL		7 670 992,00	2 599 638,63	2 837 638,77		5 437 277,40
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						797 907,60
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						6 235 185,00

La commission finances moyens généraux du 12 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-00 pour l'exercice 2019.

M. Marc KIBLOFF rappelle le contexte : des réunions par pôle et en présence des vice-présidents ont été organisées, et il a ensuite été formé un groupe de travail afin de trouver un moyen d'équilibrer le budget principal.

M. Didier HUGUET considère que le budget est tendu et que si l'on regarde de plus près, on se rend compte de l'augmentation des taux de fiscalité qui selon lui sont importantes pour dégager peu d'investissement. Il estime que cette situation est très inquiétante, que la communauté de communes créée en 2017 n'a aucune marge de manœuvre et que le BP 2017 était mal ficelé : il fallait peut-être choisir de retirer des compétences, ou de ne pas faire d'investissements.

M. Claude TÉROUINARD souligne que cette tension financière ne concerne pas que la communauté de communes du Grand Châteaudun : c'est une généralité, pour tout le monde. La finalité est de faire participer toutes les communes au charge de centralité, et que ce n'est pas à seule la ville de Châteaudun de supporter les charges élevées. Avec la communauté de communes du Grand Châteaudun, on partage ces charges, c'est une généralisation logique du système, il faut consolider et relancer la « machine », prendre un nouveau départ et trouver d'autres moyens de redynamisation.

M. Marc KIBLOFF rappelle que c'est le 3^{ème} budget du Grand Châteaudun, avec une communauté créée avec des compétences validées par un comité de pilotage, avant la fusion des communautés de communes historiques, et des coups partis. Le budget 2018 a été une prise de connaissance et en 2019 il faut prendre les décisions nécessaires, repartir sur des bases réalistes.

M. le Président rappelle la communauté de communes est très récente, deux ans seulement : elle a aggloméré les communautés de communes avec différents besoins et différents objectifs. Pour redynamiser le territoire, il faut investir mais il faut les moyens. Il n'y a pas de temps perdu, pas de mauvais choix. Les taux de fiscalité étaient faibles précédemment. Il suffit de comparer avec d'autres territoires, comme Vendôme par exemple : c'est 53 000 habitants, le taux de la TH à 11,02 %, le FB à 2,22 %. Il faut rattraper ce retard qui permettra de dynamiser le territoire et que le niveau de fiscalité proposé reste raisonnable. La communauté de communes ne mérite pas de condamnation. On a décidé de maintenir le FPIC afin de préserver la capacité financière aux communes, les fonds de concours sont maintenus. C'est la politique de petits pas, il faut observer, conclure et faire des choix. Le Grand Châteaudun ne mérite pas d'être caricaturé. On ne peut pas échapper à l'évolution de la fiscalité.

M. Claude TÉROUINARD considère qu'il faut préserver l'identité communale. L'équipement en très haut débit est un équipement lourd, ce qui pose la question de son financement. On subit le passé, il faut dorénavant préparer l'avenir.

M. Philippe VIGIER rappelle qu'il ne faut pas oublier le parcours des communautés de communes historiques. Les coups partis ont été respectés et honorés. C'est un exercice difficile, il faut de l'innovation et de la créativité pour s'en sortir.

M. Didier HUGUET estime que la politique de développement économique n'est pas à la hauteur du territoire.

M. Philippe DUPRIEU lui répond que certes, le service dédié à cette politique publique reste réduit, mais pour favoriser le développement, il faut des moyens, il faut les outils pour investir, ce n'est pas le nombre d'agent qui fait la capacité de financement.

M. Philippe VIGIER réagit et rappelle le bilan des Champs du Possible : onze start-ups, ainsi que le soutien financier à Initiative Eure-et-Loir, le Salon de l'agriculture, BGE ISMER. Il ne faut pas rater les opportunités, il faut être pertinent.

M. François MALZERT prend la parole et rappelle que la séance de conseil communautaire n'est pas un lieu de campagne électorale pour 2020. Il considère que certains échanges relèvent d'un jeu de futurs candidats, et exprime son souhait de sortir de cette situation. La hausse de la fiscalité est légitime, il faut l'expliquer à la population. Il faut des outils de communication (site internet...) pour se faire connaître et faire passer les messages auprès des 43 000 habitants.

M. Le Président indique qu'il ne faut pas polluer le débat. Les élus ne créent pas d'emplois, tout le monde peine, on crée les conditions. Le territoire se défend et fait plus.

M. le Président demande de passer au vote du BP, et remercie M. Marc KIBLOFF appuyé de l'équipe technique, du bureau communautaire et du groupe de travail pour le travail fait. C'est un fonctionnement communautaire.

M. Marc KIBLOFF conclu en précisant que c'est la continuité de services à la hauteur au moment du transfert.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des votants et 1 abstention de M. Didier HUGUET

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-00 pour l'exercice 2019 comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	60 000,00		60 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	1 188 965,00	0,00	1 469 778,53		1 469 778,53
73	Impôts et taxes	16 613 577,00	0,00	16 520 087,00		16 520 087,00
74	Dotations, subventions et participations	4 377 306,00	0,00	3 992 377,00		3 992 377,00
75	Autres produits de gestion courante	132 270,00	0,00	157 600,00		157 600,00
	Total des recettes de gestion courante	22 362 118,00	0,00	22 199 842,53		22 199 842,53
76	Produits financiers	25,53	0,00	25,91		25,91
77	Produits exceptionnels	9 684,00	0,00	127 822,00		127 822,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	22 371 827,53	0,00	22 327 690,44		22 327 690,44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (:	100 079,00		119 900,00		119 900,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	100 079,00		119 900,00		119 900,00
	TOTAL	22 471 906,53	0,00	22 447 590,44		22 447 590,44
						+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		466 914,56
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		22 914 505,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	2 364 292,00	0,00	2 764 224,00		2 764 224,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 128 161,00	0,00	4 230 107,00		4 230 107,00
014	Atténuations de produits	7 845 420,00	0,00	7 891 751,00		7 891 751,00
65	Autres charges de gestion courante	7 066 315,00	0,00	6 648 277,00		6 648 277,00
Total des dépenses de gestion courante		21 404 188,00	0,00	21 534 359,00		21 534 359,00
66	Charges financières	244 888,00	0,00	213 706,00		213 706,00
67	Charges exceptionnelles	423 097,00	0,00	470 694,00		470 694,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 072 173,00	0,00	22 218 759,00		22 218 759,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			85 396,00		85 396,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	597 000,00		610 350,00		610 350,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		597 000,00		695 746,00		695 746,00
TOTAL		22 669 173,00	0,00	22 914 505,00		22 914 505,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 914 505,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 297 959,55	1 916 082,29	601 110,00		2 517 192,29
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	4 392 553,90	2 000 000,00	511 791,60		2 511 791,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	23 514,00	22 676,11	0,00		22 676,11
Total des recettes d'équipement		6 714 027,45	3 938 758,40	1 112 901,60		5 051 660,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	807 498,70	0,00	487 779,00		487 779,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 979 355,70	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		2 786 854,40	0,00	487 779,00		487 779,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 500 881,85	3 938 758,40	1 600 680,60		5 539 439,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			85 396,00		85 396,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	597 000,00		610 350,00		610 350,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		597 000,00		695 746,00		695 746,00
TOTAL		10 097 881,85	3 938 758,40	2 296 426,60		6 235 185,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 235 185,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	380 820,00	331 800,00	324 000,00		655 800,00
204	Subventions d'équipement versées	1 999 157,00	517 605,16	963 482,77		1 481 087,93
21	Immobilisations corporelles	1 011 511,00	108 114,80	621 510,00		729 624,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 252 318,00	1 642 118,67	210 000,00		1 852 118,67
	Total des dépenses d'équipement	6 643 806,00	2 599 638,63	2 118 992,77		4 718 631,40
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	927 107,00	0,00	598 746,00		598 746,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	927 107,00	0,00	598 746,00		598 746,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 570 913,00	2 599 638,63	2 717 738,77		5 317 377,40
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	100 079,00		119 900,00		119 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 079,00		119 900,00		119 900,00
	TOTAL	7 670 992,00	2 599 638,63	2 837 638,77		5 437 277,40
						+
						=
						TOTAL DE S DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						6 235 185,00

2019-036 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe SPANC 700-01

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de ses résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-01 ;

La commission finances moyens généraux du 12 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget 700-01 cités comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-01	
Section de fonctionnement	
Déficit au 31/12/2017	- 8 004,46
Part affectée à l'investissement	-
Résultat 2018	- 13 904,45
Déficit cumulé au 31/12/2018	- 21 908,91

Section d'investissement	
Excédent au 31/12/2017	41 382,60
Résultat 2018	-
Excédent cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	41 382,60
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	-

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement (Article R001 - investissement BP 2019)	41 382,60
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Déficit de fonctionnement (à reprendre à l'article D002 au BP 2019)	- 21 908,91

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget 700-01 cités comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-01	
Section de fonctionnement	
Déficit au 31/12/2017	- 8 004,46
Part affectée à l'investissement	-
Résultat 2018	- 13 904,45
Déficit cumulé au 31/12/2018	- 21 908,91

Section d'investissement	
Excédent au 31/12/2017	41 382,60
Résultat 2018	-
Excédent cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	41 382,60
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	-

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article R001 - investissement BP 2019)	41 382,60
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Déficit de fonctionnement (à reprendre à l'article D002 au BP 2019)	- 21 908,91

2019-037 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe SPANC 700-01

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-01 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	29 000,00	0,00	111 500,00		111 500,00
74	Subventions d'exploitation	12 200,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		41 200,00	0,00	111 500,00		111 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		41 200,00	0,00	111 500,00		111 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		41 200,00	0,00	111 500,00		111 500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	111 500,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	40 000,00	0,00	89 191,09		89 191,09
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	200,00		200,00
Total des dépenses de gestion des services		40 100,00	0,00	89 391,09		89 391,09
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	200,00		200,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		40 200,00	0,00	89 591,09		89 591,09
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 000,00		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 000,00		0,00		0,00
TOTAL		41 200,00	0,00	89 591,09		89 591,09

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 908,91
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	111 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 000,00		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 000,00		0,00		0,00
TOTAL		1 000,00	0,00	0,00		0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	41 382,60
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 382,60

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	41 382,60		41 382,60
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		1 000,00	0,00	41 382,60		41 382,60
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 000,00	0,00	41 382,60		41 382,60
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		1 000,00	0,00	41 382,60		41 382,60
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						41 382,60

La commission finances moyens généraux du 12 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif SPANC 700-01 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif SPANC 700-01 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de servic	29 000,00	0,00	111 500,00		111 500,00
74	Subventions d'exploitation	12 200,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion des services	41 200,00	0,00	111 500,00		111 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	41 200,00	0,00	111 500,00		111 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation			0,00		0,00
	TOTAL	41 200,00	0,00	111 500,00		111 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	111 500,00
---	-------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	40 000,00	0,00	89 191,09		89 191,09
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	200,00		200,00
	Total des dépenses de gestion des services	40 100,00	0,00	89 391,09		89 391,09
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	200,00		200,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	40 200,00	0,00	89 591,09		89 591,09
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 000,00		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 000,00		0,00		0,00
	TOTAL	41 200,00	0,00	89 591,09		89 591,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 908,91
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	111 500,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT.

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 000,00		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 000,00		0,00		0,00
	TOTAL	1 000,00	0,00	0,00		0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	41 382,60
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 382,60
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	41 382,60		41 382,60
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000,00	0,00	41 382,60		41 382,60
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison - affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45.	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 000,00	0,00	41 382,60		41 382,60
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	1 000,00	0,00	41 382,60		41 382,60

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 382,60

**2019-038 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe assainissement (ex CCD)
700-02**

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-02 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-02	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	574 384,05
Part affectée à l'investissement	90 353,12
Résultat 2018	108 560,86
Excédent cumulé au 31/12/2018	592 591,79

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 67 857,47
Résultat 2018	135 251,16
Résultat cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	67 393,69
Reprise des RAR en dépenses	535 675,46
Reprise des RAR en recettes	350 000,00
Besoin de financement d'investissement	- 118 281,77

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article R001 - investissement BP 2019)	67 393,69
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	118 281,77
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	474 310,02

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement 700-02, cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-02	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	574 384,05
Part affectée à l'investissement	90 353,12
Résultat 2018	108 560,86
Excédent cumulé au 31/12/2018	592 591,79

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 67 857,47
Résultat 2018	135 251,16
Résultat cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	67 393,69
Reprise des RAR en dépenses	535 675,46
Reprise des RAR en recettes	350 000,00
Besoin de financement d'investissement	- 118 281,77

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article R001 - investissement BP 2019)	67 393,69
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	118 281,77
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	474 310,02

2019-039 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe assainissement (ex CCD) 700-02

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-02 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	630 000,00	0,00	650 000,98		650 000,98
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		630 000,00	0,00	650 000,98		650 000,98
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		630 000,00	0,00	650 000,98		650 000,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	35 794,87		34 778,00		34 778,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		35 794,87		34 778,00		34 778,00
TOTAL		665 794,87	0,00	684 778,98		684 778,98

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	474 310,02
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 159 089,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	40 100,00	0,00	301 807,00		301 807,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	108 334,00	0,00	108 334,00		108 334,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	0,00	42 000,00		42 000,00
Total des dépenses de gestion des services		157 434,00	0,00	452 141,00		452 141,00
66	Charges financières	162 385,04	0,00	163 897,00		163 897,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		320 819,04	0,00	636 038,00		636 038,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	57 051,84		221 445,00		221 445,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	287 923,99		301 606,00		301 606,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		344 976,83		523 051,00		523 051,00
TOTAL		665 794,87	0,00	1 159 089,00		1 159 089,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 159 089,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	94 515,04	350 000,00	0,00		350 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,54		0,54
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	94 515,04	350 000,00	0,54		350 000,54
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	118 281,77		118 281,77
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	118 281,77		118 281,77
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	94 515,04	350 000,00	118 282,31		468 282,31
021	Virement de la section d'exploitation (4)	57 051,84		221 445,00		221 445,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	287 923,99		301 606,00		301 606,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	344 975,83		523 051,00		523 051,00
	TOTAL	439 490,87	350 000,00	641 333,31		991 333,31

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		67 393,69
=		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 058 727,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	190 400,00	53 639,46	250 000,54		303 640,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		482 036,00	18 000,00		500 036,00
	Total des dépenses d'équipement	190 400,00	535 675,46	268 000,54		803 676,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	213 296,00	0,00	220 273,00		220 273,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	213 296,00	0,00	220 273,00		220 273,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	403 696,00	535 675,46	488 273,54		1 023 949,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	35 794,87		34 778,00		34 778,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 794,87		34 778,00		34 778,00
	TOTAL	439 490,87	535 675,46	523 051,54		1 058 727,00

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)		0,00
=		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 058 727,00

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-02 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe assainissement 700-02 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^r de service	630 000,00	0,00	650 000,98		650 000,98
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		630 000,00	0,00	650 000,98		650 000,98
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		630 000,00	0,00	650 000,98		650 000,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	35 794,87		34 778,00		34 778,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		35 794,87		34 778,00		34 778,00
TOTAL		665 794,87	0,00	684 778,98		684 778,98

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	474 310,02
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 159 089,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	40 100,00	0,00	301 807,00		301 807,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	108 334,00	0,00	108 334,00		108 334,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	0,00	42 000,00		42 000,00
Total des dépenses de gestion des services		157 434,00	0,00	452 141,00		452 141,00
66	Charges financières	162 385,04	0,00	163 897,00		163 897,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		320 819,04	0,00	636 038,00		636 038,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	57 051,84		221 445,00		221 445,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	287 923,99		301 606,00		301 606,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		344 975,83		523 051,00		523 051,00
TOTAL		665 794,87	0,00	1 159 089,00		1 159 089,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 159 089,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	94 515,04	350 000,00	0,00		350 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,54		0,54
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		94 515,04	350 000,00	0,54		350 000,54
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	118 281,77		118 281,77
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	118 281,77		118 281,77
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		94 515,04	350 000,00	118 282,31		468 282,31
021	Virement de la section d'exploitation (4)	57 051,84		221 445,00		221 445,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	287 923,99		301 606,00		301 606,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		344 975,83		523 051,00		523 051,00
TOTAL		439 490,87	350 000,00	641 333,31		991 333,31

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	67 393,69
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 058 727,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	190 400,00	53 639,46	250 000,54		303 640,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		482 036,00	18 000,00		500 036,00
Total des dépenses d'équipement		190 400,00	535 675,46	268 000,54		803 676,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	213 296,00	0,00	220 273,00		220 273,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		213 296,00	0,00	220 273,00		220 273,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		403 696,00	535 675,46	488 273,54		1 023 949,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	35 794,87		34 778,00		34 778,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		35 794,87		34 778,00		34 778,00
TOTAL		439 490,87	535 675,46	523 051,54		1 058 727,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 058 727,00

2019-040 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe assainissement (ex CC3R) 700-03

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-03 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-03	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	365 540,67
Part affectée à l'investissement	138 551,79
Résultat 2018	259 309,99
Excédent cumulé au 31/12/2018	486 298,87

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 388 418,16
Résultat 2018	106 269,78
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 282 148,38
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	229 307,87
Besoin de financement d'investissement	- 52 840,51

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 282 148,38
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	52 840,51
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	433 458,36

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement 700-03 comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-03	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	365 540,67
Part affectée à l'investissement	138 551,79
Résultat 2018	259 309,99
Excédent cumulé au 31/12/2018	486 298,87

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 388 418,16
Résultat 2018	106 269,78
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 282 148,38
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	229 307,87
Besoin de financement d'investissement	- 52 840,51

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 282 148,38
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	52 840,51
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	433 458,36

2019-041 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe assainissement (ex CC3R) 700-03

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-03 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat' de service	560 010,00	0,00	530 000,49		530 000,49
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	100,00		100,00
Total des recettes de gestion des services		560 110,00	0,00	530 100,49		530 100,49
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00		100,00
Total des recettes réelles d'exploitation		560 210,00	0,00	530 200,49		530 200,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	69 154,00		67 894,00		67 894,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		69 154,00		67 894,00		67 894,00
TOTAL		629 364,00	0,00	598 094,49		598 094,49

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	433 458,36
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 031 552,85
---	---------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	15 470,00	0,00	199 636,23		199 636,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	108 334,00	0,00	108 334,00		108 334,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	0,00	9 500,00		9 500,00
Total des dépenses de gestion des services		133 304,00	0,00	337 470,23		337 470,23
66	Charges financières	152 377,63	0,00	144 273,00		144 273,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	8 000,00		8 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		287 681,63	0,00	489 743,23		489 743,23
023	Virement à la section d'investissement (6)	90 698,37		293 000,62		293 000,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	250 984,00		248 809,00		248 809,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		341 682,37		541 809,62		541 809,62
TOTAL		629 364,00	0,00	1 031 552,85		1 031 552,85

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 031 552,85
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		206 501,63	0,00		206 501,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	25 555,63	22 806,24	0,00		22 806,24
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		25 555,63	229 307,87	0,00		229 307,87
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	52 840,51		52 840,51
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	52 840,51		52 840,51
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		25 555,63	229 307,87	52 840,51		282 148,38
021	Virement de la section d'exploitation (4)	90 698,37		293 000,62		293 000,62
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	250 984,00		248 809,00		248 809,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 200 000,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 541 682,37		541 809,62		541 809,62
TOTAL		2 567 238,00	229 307,87	594 650,13		823 958,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						823 958,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	5 334,62		5 334,62
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	250 000,00		250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	42 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
Total des dépenses d'équipement		97 000,00	0,00	270 334,62		270 334,62
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	201 084,00	0,00	203 581,00		203 581,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		201 084,00	0,00	203 581,00		203 581,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		298 084,00	0,00	473 915,62		473 915,62
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	69 154,00		67 894,00		67 894,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 200 000,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 269 154,00		67 894,00		67 894,00
TOTAL		2 567 238,00	0,00	541 809,62		541 809,62
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						282 148,38
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						823 958,00

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-03 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe assainissement 700-03 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^r de servic	560 010,00	0,00	530 000,49		530 000,49
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00	100,00		100,00
Total des recettes de gestion des services		560 110,00	0,00	530 100,49		530 100,49
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00		100,00
Total des recettes réelles d'exploitation		560 210,00	0,00	530 200,49		530 200,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	69 154,00		67 894,00		67 894,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		69 154,00		67 894,00		67 894,00
TOTAL		629 364,00	0,00	598 094,49		598 094,49

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	433 458,36
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 031 552,85

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	15 470,00	0,00	199 636,23		199 636,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	108 334,00	0,00	108 334,00		108 334,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	0,00	9 500,00		9 500,00
Total des dépenses de gestion des services		133 304,00	0,00	337 470,23		337 470,23
66	Charges financières	152 377,63	0,00	144 273,00		144 273,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	8 000,00		8 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		287 681,63	0,00	489 743,23		489 743,23
023	Virement à la section d'investissement (6)	90 698,37		293 000,62		293 000,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	250 984,00		248 809,00		248 809,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		341 682,37		541 809,62		541 809,62
TOTAL		629 364,00	0,00	1 031 552,85		1 031 552,85

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 031 552,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		206 501,63	0,00		206 501,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	25 555,63	22 806,24	0,00		22 806,24
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		25 555,63	229 307,87	0,00		229 307,87
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	52 840,51		52 840,51
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	52 840,51		52 840,51
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		25 555,63	229 307,87	52 840,51		282 148,38
021	Virement de la section d'exploitation (4)	90 698,37		293 000,62		293 000,62
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	250 984,00		248 809,00		248 809,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 200 000,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 541 682,37		541 809,62		541 809,62
TOTAL		2 567 238,00	229 307,87	594 650,13		823 958,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 958,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	5 334,62		5 334,62
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	250 000,00		250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	42 000,00	0,00	15 000,00		15 000,00
Total des dépenses d'équipement		97 000,00	0,00	270 334,62		270 334,62
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	201 084,00	0,00	203 581,00		203 581,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		201 084,00	0,00	203 581,00		203 581,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		298 084,00	0,00	473 915,62		473 915,62
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	69 154,00		67 894,00		67 894,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 200 000,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 269 154,00		67 894,00		67 894,00
TOTAL		2 567 238,00	0,00	541 809,62		541 809,62

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	282 148,38
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 958,00

2019-042 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe eau potable production 700-04

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de ses résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-04 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-04	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	1 568 958,37
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	- 182 101,14
Excédent cumulé au 31/12/2018	1 386 857,23

Section d'investissement	
Excédent au 31/12/2017	635 693,79
Résultat 2018	116 820,44
Excédent cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	752 514,23
Reprise des RAR en dépenses	7 495,00
Reprise des RAR en recettes	-
Ressource de financement d'investissement	745 019,23

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article R001 - investissement BP 2019)	752 514,23
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	1 386 857,23

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe eau potable production comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-04	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	1 568 958,37
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	- 182 101,14
Excédent cumulé au 31/12/2018	1 386 857,23

Section d'investissement	
Excédent au 31/12/2017	635 693,79
Résultat 2018	116 820,44
Excédent cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	752 514,23
Reprise des RAR en dépenses	7 495,00
Reprise des RAR en recettes	-
Ressource de financement d'investissement	745 019,23

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article R001 - investissement BP 2019)	752 514,23
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	1 386 857,23

2019-043 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe eau potable production 700-04

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-04 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	378 000,00	0,00	168 000,77		168 000,77
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 825,00	0,00	20 000,00		20 000,00
Total des recettes de gestion courante		384 825,00	0,00	188 000,77		188 000,77
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		384 825,00	0,00	188 000,77		188 000,77
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (55 112,00		55 112,00		55 112,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		55 112,00		55 112,00		55 112,00
TOTAL		439 937,00	0,00	243 112,77		243 112,77

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 386 857,23
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 629 970,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	162 650,00	0,00	1 058 116,00		1 058 116,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1,00	0,00	108 334,00		108 334,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	108 000,00		108 000,00
Total des dépenses de gestion courante		163 151,00	0,00	1 274 450,00		1 274 450,00
66	Charges financières	45 085,24	0,00	72 942,00		72 942,00
67	Charges exceptionnelles	7 815,00	0,00	108 000,00		108 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		216 051,24	0,00	1 455 392,00		1 455 392,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	48 942,76		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (174 943,00		174 578,00		174 578,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		223 885,76		174 578,00		174 578,00
TOTAL		439 937,00	0,00	1 629 970,00		1 629 970,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 629 970,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	525 000,77		525 000,77
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	29 091,24	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		29 091,24	0,00	525 000,77		525 000,77
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		29 091,24	0,00	525 000,77		525 000,77
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	48 942,76		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	174 943,00		174 578,00		174 578,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 200 000,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 423 885,76		174 578,00		174 578,00
TOTAL		1 452 977,00	0,00	699 578,77		699 578,77
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						752 514,23
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 452 093,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	355 000,00		355 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	188 443,00		188 443,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	90 000,00	7 495,00	800 000,00		807 495,00
Total des dépenses d'équipement		150 000,00	7 495,00	1 343 443,00		1 350 938,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 865,00	0,00	46 043,00		46 043,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		47 865,00	0,00	46 043,00		46 043,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		197 865,00	7 495,00	1 389 486,00		1 396 981,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	55 112,00		55 112,00		55 112,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 200 000,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 255 112,00		55 112,00		55 112,00
TOTAL		1 452 977,00	7 495,00	1 444 598,00		1 452 093,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 452 093,00

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-04 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe eau potable production 700-04 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	378 000,00	0,00	168 000,77		168 000,77
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 825,00	0,00	20 000,00		20 000,00
	Total des recettes de gestion courante	384 825,00	0,00	188 000,77		188 000,77
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	384 825,00	0,00	188 000,77		188 000,77
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	55 112,00		55 112,00		55 112,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	55 112,00		55 112,00		55 112,00
	TOTAL	439 937,00	0,00	243 112,77		243 112,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 386 867,23
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 629 970,00
--	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	162 650,00	0,00	1 058 116,00		1 058 116,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1,00	0,00	108 334,00		108 334,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	108 000,00		108 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	163 151,00	0,00	1 274 450,00		1 274 450,00
66	Charges financières	45 085,24	0,00	72 942,00		72 942,00
67	Charges exceptionnelles	7 815,00	0,00	108 000,00		108 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	216 051,24	0,00	1 455 392,00		1 455 392,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	48 942,76		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	174 943,00		174 578,00		174 578,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	223 885,76		174 578,00		174 578,00
	TOTAL	439 937,00	0,00	1 629 970,00		1 629 970,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 629 970,00
--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	525 000,77		525 000,77
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	29 091,24	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		29 091,24	0,00	525 000,77		525 000,77
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		29 091,24	0,00	525 000,77		525 000,77
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	48 942,76		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	174 943,00		174 578,00		174 578,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 200 000,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 423 885,76		174 578,00		174 578,00
TOTAL		1 452 977,00	0,00	699 578,77		699 578,77

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	752 514,23
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 452 093,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	355 000,00		355 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	188 443,00		188 443,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	90 000,00	7 495,00	800 000,00		807 495,00
Total des dépenses d'équipement		150 000,00	7 495,00	1 343 443,00		1 350 938,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	47 865,00	0,00	46 043,00		46 043,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		47 865,00	0,00	46 043,00		46 043,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		197 865,00	7 495,00	1 389 486,00		1 396 981,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	55 112,00		55 112,00		55 112,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 200 000,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 255 112,00		55 112,00		55 112,00
TOTAL		1 452 977,00	7 495,00	1 444 598,00		1 452 093,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 452 093,00

2019-044 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe eau potable production et interconnexion 700-05

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-05 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-05	
Section de fonctionnement	
Déficit au 31/12/2017	- 13 127,25
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	- 4 349,53
Déficit cumulé au 31/12/2018	- 17 476,78

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 77 861,31
Résultat 2018	- 13 393,95
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 91 255,26
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	62 435,60
Besoin de financement d'investissement	- 28 819,66

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 91 255,26
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Déficit de fonctionnement (à reprendre à l'article D002 au BP 2019)	- 17 476,78

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

-Approuve la reprise les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe eau potable production et interconnexion 700-06 comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-05	
Section de fonctionnement	
Déficit au 31/12/2017	- 13 127,25
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	- 4 349,53
Déficit cumulé au 31/12/2018	- 17 476,78

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 77 861,31
Résultat 2018	- 13 393,95
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 91 255,26
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	62 435,60
Besoin de financement d'investissement	- 28 819,66

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 91 255,26
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Déficit de fonctionnement (à reprendre à l'article D002 au BP 2019)	- 17 476,78

2019-045 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe eau potable production et interconnexion 700-05

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-05 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service		0,00	90 000,00		90 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services			0,00	90 000,00		90 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation			0,00	90 000,00		90 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			110 000,00		110 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				110 000,00		110 000,00
TOTAL			0,00	200 000,00		200 000,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	200 000,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général		0,00	34 400,22		34 400,22
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services			0,00	34 400,22		34 400,22
66	Charges financières		0,00	5 574,00		5 574,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	90 000,00		90 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation			0,00	129 974,22		129 974,22
023	Virement à la section d'investissement (6)			25 299,00		25 299,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			27 250,00		27 250,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				52 549,00		52 549,00
TOTAL			0,00	182 523,22		182 523,22

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 476,78
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	200 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		62 435,60	0,00		62 435,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	99 665,66		99 665,66
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			62 435,60	99 665,66		162 101,26
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison - affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			62 435,60	99 665,66		162 101,26
021	Virement de la section d'exploitation (4)			25 299,00		25 299,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			27 250,00		27 250,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				52 549,00		52 549,00
TOTAL			62 435,60	152 214,66		214 650,26

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 650,26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	13 395,00		13 395,00
18	Compte de liaison - affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	13 395,00		13 395,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	13 395,00		13 395,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			110 000,00		110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				110 000,00		110 000,00
TOTAL			0,00	123 395,00		123 395,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	91 255,26
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 650,26

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-05 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

-- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe eau potable production et interconnexion 700-05 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat' de servic		0,00	90 000,00		90 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services			0,00	90 000,00		90 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation			0,00	90 000,00		90 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			110 000,00		110 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				110 000,00		110 000,00
TOTAL			0,00	200 000,00		200 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	200 000,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général		0,00	34 400,22		34 400,22
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gesbon courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services			0,00	34 400,22		34 400,22
66	Charges financières		0,00	5 574,00		5 574,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	90 000,00		90 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation			0,00	129 974,22		129 974,22
023	Virement à la section d'investissement (6)			25 299,00		25 299,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			27 250,00		27 250,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				52 549,00		52 549,00
TOTAL			0,00	182 523,22		182 523,22

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 476,78
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	200 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		62 435,60	0,00		62 435,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	99 665,66		99 665,66
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			62 435,60	99 665,66		162 101,26
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison - affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			62 435,60	99 665,66		162 101,26
021	Virement de la section d'exploitation (4)			25 299,00		25 299,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			27 250,00		27 250,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				52 549,00		52 549,00
TOTAL			62 435,60	152 214,66		214 650,26

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 650,26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	13 395,00		13 395,00
18	Compte de liaison - affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	13 395,00		13 395,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	13 395,00		13 395,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			110 000,00		110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				110 000,00		110 000,00
TOTAL			0,00	123 395,00		123 395,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	91 255,26
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 650,26

2019-046 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe Z.A. Aigron 700-10

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-10 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-10	
Section de fonctionnement	
Déficit au 31/12/2017	- 32 392,94
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	323 224,87
Excédent cumulé au 31/12/2018	290 831,93

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 78 765,77
Résultat 2018	- 261 225,28
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 339 991,05
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 339 991,05

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 339 991,05
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	290 831,93
Résultat de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	-

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe Z.A. AIGRON 700-10 comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-10	
Section de fonctionnement	
Déficit au 31/12/2017	- 32 392,94
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	323 224,87
Excédent cumulé au 31/12/2018	290 831,93

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 78 765,77
Résultat 2018	- 261 225,28
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 339 991,05
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 339 991,05

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 339 991,05
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	290 831,93
Résultat de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	-

2019-047 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Z.A. Aigron 700-10

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-10 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TO TAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes de	72 724,00	0,00	75 780,00		75 780,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	647,00	0,00	30 939,00		30 939,00
Total des recettes de gestion courante		73 371,00	0,00	106 719,00		106 719,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		73 371,00	0,00	106 719,00		106 719,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			24 000,00		24 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	24 900,00		24 000,00		24 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 900,00		48 000,00		48 000,00
TOTAL		98 271,00	0,00	154 719,00		154 719,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						154 719,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TO TAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	24 300,00	0,00	16 100,93		16 100,93
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 448,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles de gestion courante		25 748,00	0,00	16 100,93		16 100,93
66	Charges financières	22 185,00	0,00	21 457,00		21 457,00
67	Charges exceptionnelles	5 438,00	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		53 371,00	0,00	37 557,93		37 557,93
023	Virement à la section d'investissement (5)	18 141,00		91 302,07		91 302,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	1 859,00		1 859,00		1 859,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	24 900,00		24 000,00		24 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		44 900,00		117 161,07		117 161,07
TOTAL		98 271,00	0,00	154 719,00		154 719,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						154 719,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	290 831,93		290 831,93
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	290 831,93		290 831,93
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	290 831,93		290 831,93
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	18 141,00		91 302,07		91 302,07
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 859,00		1 859,00		1 859,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	620 000,00		93 161,07		93 161,07
	TOTAL	620 000,00	0,00	383 993,00		383 993,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	383 993,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	20 001,95		20 001,95
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Depenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	20 000,00	0,00	20 001,95		20 001,95
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 000,00	0,00	20 001,95		20 001,95
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			24 000,00		24 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	600 000,00		24 000,00		24 000,00
	TOTAL	620 000,00	0,00	44 001,95		44 001,95

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	339 991,05
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	383 993,00

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-10 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

-- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe Z.A. AIGRON700-10 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TO TAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 724,00	0,00	75 780,00		75 780,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	647,00	0,00	30 939,00		30 939,00
Total des recettes de gestion courante		73 371,00	0,00	106 719,00		106 719,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		73 371,00	0,00	106 719,00		106 719,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			24 000,00		24 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	24 900,00		24 000,00		24 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 900,00		48 000,00		48 000,00
TOTAL		98 271,00	0,00	154 719,00		154 719,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	154 719,00
--	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TO TAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	24 300,00	0,00	16 100,93		16 100,93
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 448,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		25 748,00	0,00	16 100,93		16 100,93
66	Charges financières	22 185,00	0,00	21 457,00		21 457,00
67	Charges exceptionnelles	5 438,00	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		53 371,00	0,00	37 557,93		37 557,93
023	Virement à la section d'investissement (5)	18 141,00		91 302,07		91 302,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	1 859,00		1 859,00		1 859,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	24 900,00		24 000,00		24 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		44 900,00		117 161,07		117 161,07
TOTAL		98 271,00	0,00	154 719,00		154 719,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	154 719,00
--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	290 831,93		290 831,93
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	290 831,93		290 831,93
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	290 831,93		290 831,93
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	18 141,00		91 302,07		91 302,07
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 859,00		1 859,00		1 859,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	620 000,00		93 161,07		93 161,07
	TOTAL	620 000,00	0,00	383 993,00		383 993,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						383 993,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	20 001,95		20 001,95
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	20 000,00	0,00	20 001,95		20 001,95
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 000,00	0,00	20 001,95		20 001,95
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			24 000,00		24 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	600 000,00		24 000,00		24 000,00
	TOTAL	620 000,00	0,00	44 001,95		44 001,95
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						339 991,05
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES.						383 993,00

2019-048 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe Z.A. Nord 700-11

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-11 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-11	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	6 360,91
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	11 538,21
Excédent cumulé au 31/12/2018	17 899,12

Section d'investissement	
Excédent au 31/12/2017	65 077,61
Résultat 2018	1 118,18
Excédent cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	66 195,79
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	-

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article R001 - investissement BP 2019)	66 195,79
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	17 899,12

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe ZA NORD 700-11 comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-11	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	6 360,91
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	11 538,21
Excédent cumulé au 31/12/2018	17 899,12

Section d'investissement	
Excédent au 31/12/2017	65 077,61
Résultat 2018	1 118,18
Excédent cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	66 195,79
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	-

DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article R001 - investissement BP 2019)	66 195,79
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	17 899,12

2019-049 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Z.A. Nord 700-11

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-11 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	21 960,00	0,00	18 000,88		18 000,88
	Total des recettes de gestion courante	21 960,00	0,00	18 000,88		18 000,88
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	21 960,00	0,00	18 000,88		18 000,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	21 960,00	0,00	18 000,88		18 000,88

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 899,12
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 900,00
--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	9 350,00	0,00	34 357,12		34 357,12
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	100,00		100,00
	Total des dépenses de gestion courante	9 360,00	0,00	34 457,12		34 457,12
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,88		100,88
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 460,00	0,00	34 558,00		34 558,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	11 158,00		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 342,00		1 342,00		1 342,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 500,00		1 342,00		1 342,00
	TOTAL	21 960,00	0,00	35 900,00		35 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 900,00
--	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	11 158,00		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 342,00		1 342,00		1 342,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 500,00		1 342,00		1 342,00
TOTAL		12 500,00	0,00	1 342,00		1 342,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	66 195,79
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 537,79

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	0,00	5 000,00		5 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	35 000,00		35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	27 537,79		27 537,79
Total des dépenses d'équipement		12 500,00	0,00	67 537,79		67 537,79
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 500,00	0,00	67 537,79		67 537,79
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		12 500,00	0,00	67 537,79		67 537,79

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 537,79

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-11 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe Z.A. NORD 700-11 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	21 960,00	0,00	18 000,88		18 000,88
	Total des recettes de gestion courante	21 960,00	0,00	18 000,88		18 000,88
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	21 960,00	0,00	18 000,88		18 000,88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	21 960,00	0,00	18 000,88		18 000,88
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						17 899,12
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						35 900,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	9 350,00	0,00	34 357,12		34 357,12
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	100,00		100,00
	Total des dépenses de gestion courante	9 360,00	0,00	34 457,12		34 457,12
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,88		100,88
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 460,00	0,00	34 558,00		34 558,00
023	Virament à la section d'investissement (5)	11 158,00		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)	1 342,00		1 342,00		1 342,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 500,00		1 342,00		1 342,00
	TOTAL	21 960,00	0,00	35 900,00		35 900,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						35 900,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	11 158,00		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 342,00		1 342,00		1 342,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	12 500,00		1 342,00		1 342,00
	TOTAL	12 500,00	0,00	1 342,00		1 342,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						66 195,79
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						67 537,79

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	0,00	5 000,00		5 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	35 000,00		35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	27 537,79		27 537,79
	Total des dépenses d'équipement	12 500,00	0,00	67 537,79		67 537,79
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	12 500,00	0,00	67 537,79		67 537,79
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	12 500,00	0,00	67 537,79		67 537,79
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						67 537,79

2019-050 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe Z.A. ETAMAT PIGANAULT 700-13

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-13 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-13	
Section de fonctionnement	
Déficit au 31/12/2017	- 17 061,88
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	- 14 291,64
Déficit cumulé au 31/12/2018	- 31 353,52

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 29 384,40
Résultat 2018	- 81 518,36
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 110 902,76
Reprise des RAR en dépenses	68 136,38
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 179 039,14

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 110 902,76
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Déficit de fonctionnement (à reprendre à l'article D002 au BP 2019)	- 31 353,52

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget ZA ETAMAT PIGANAULT 700-13, comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-13	
Section de fonctionnement	
Déficit au 31/12/2017	- 17 061,88
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	- 14 291,64
Déficit cumulé au 31/12/2018	- 31 353,52

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 29 384,40
Résultat 2018	- 81 518,36
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 110 902,76
Reprise des RAR en dépenses	68 136,38
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 179 039,14

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 110 902,76
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Déficit de fonctionnement (à reprendre à l'article D002 au BP 2019)	- 31 353,52

2019-051 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Z.A. ETAMAT PIGANAULT 700-13

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-13 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	205 335,00		205 335,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	43 595,87	0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		43 595,87	0,00	205 335,00		205 335,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		43 595,87	0,00	205 335,00		205 335,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (426 200,00		426 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				426 200,00		426 200,00
TOTAL		43 595,87	0,00	631 535,00		631 535,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	631 535,00
---	--	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 750,00	0,00	426 200,48		426 200,48
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 750,00	0,00	426 200,48		426 200,48
66	Charges financières	16 317,87	0,00	15 183,00		15 183,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 067,87	0,00	441 383,48		441 383,48
023	Virement à la section d'investissement (5)	12 698,00		145 968,00		145 968,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (12 830,00		12 830,00		12 830,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 528,00		158 798,00		158 798,00
TOTAL		43 595,87	0,00	600 181,48		600 181,48

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	31 353,52
---	---	------------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	631 535,00
---	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	617 000,00	0,00	473 068,00		473 068,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		617 000,00	0,00	473 068,00		473 068,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		617 000,00	0,00	473 068,00		473 068,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	12 698,00		145 968,00		145 968,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	12 830,00		12 830,00		12 830,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		25 528,00		158 798,00		158 798,00
TOTAL		642 528,00	0,00	631 866,00		631 866,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						631 866,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	597 000,00	68 136,38	0,86		68 137,24
Total des dépenses d'équipement		617 000,00	68 136,38	0,86		68 137,24
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 528,00	0,00	26 626,00		26 626,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		25 528,00	0,00	26 626,00		26 626,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		642 528,00	68 136,38	26 626,86		94 763,24
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			426 200,00		426 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				426 200,00		426 200,00
TOTAL		642 528,00	68 136,38	452 826,86		520 963,24
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						110 902,76
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						631 866,00

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-13 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe Z.A. ETAMAT/PIGANAULT 700-13 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	205 335,00		205 335,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	43 595,87	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	43 595,87	0,00	205 335,00		205 335,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	43 595,87	0,00	205 335,00		205 335,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (426 200,00		426 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			426 200,00		426 200,00
	TOTAL	43 595,87	0,00	631 535,00		631 535,00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	631 535,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 750,00	0,00	426 200,48		426 200,48
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 750,00	0,00	426 200,48		426 200,48
66	Charges financières	16 317,87	0,00	15 183,00		15 183,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 067,87	0,00	441 383,48		441 383,48
023	Virement à la section d'investissement (5)	12 698,00		145 968,00		145 968,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (12 830,00		12 830,00		12 830,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	25 528,00		168 798,00		168 798,00
	TOTAL	43 595,87	0,00	600 181,48		600 181,48

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	31 363,52
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	631 535,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	617 000,00	0,00	473 068,00		473 068,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	617 000,00	0,00	473 068,00		473 068,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	617 000,00	0,00	473 068,00		473 068,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		12 698,00	145 968,00		145 968,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		12 830,00	12 830,00		12 830,00
041	Opérations patrimoniales (4)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	25 528,00		158 798,00		158 798,00
	TOTAL	642 528,00	0,00	631 866,00		631 866,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						631 866,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	597 000,00	68 136,38	0,86		68 137,24
	Total des dépenses d'équipement	617 000,00	68 136,38	0,86		68 137,24
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 528,00	0,00	26 626,00		26 626,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	25 528,00	0,00	26 626,00		26 626,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	642 528,00	68 136,38	26 626,86		94 763,24
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			426 200,00		426 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			426 200,00		426 200,00
	TOTAL	642 528,00	68 136,38	452 826,86		520 983,24
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						110 902,76
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						631 866,00

2019-052 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe ZA Les Terres d'Ecublanc 700-14

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-14 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-14	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	412 008,40
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	-
Excédent cumulé au 31/12/2018	412 008,40

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 641 926,67
Résultat 2018	- 785,00
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 642 711,67
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 642 711,67
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Excédent disponible de fonctionnement (à reprendre à l'article 002 au BP 2019)	412 008,40

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe ZA LES TERRES D'ECOUBLANC 700-14, comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-14	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	412 008,40
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	-
Excédent cumulé au 31/12/2018	412 008,40

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 641 926,67
Résultat 2018	- 785,00
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 642 711,67
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 642 711,67
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Excédent disponible de fonctionnement (à reprendre à l'article 002 au BP 2019)	412 008,40

2019-053 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe ZA Les Terres d'Ecoubanc 700-14

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-14 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes de		0,00	184 072,00		184 072,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	288 937,96	0,00	47 432,89		47 432,89
Total des recettes de gestion courante		288 937,96	0,00	231 504,89		231 504,89
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		288 937,96	0,00	231 504,89		231 504,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (s	360 888,71		361 688,71		361 688,71
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		360 888,71		361 688,71		361 688,71
TOTAL		649 826,67	0,00	593 193,60		593 193,60

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	412 008,40
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 005 202,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	7 000,00	0,00	801,62		801,62
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 000,00	0,00	801,62		801,62
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 000,00	0,00	801,62		801,62
023	Virement à la section d'investissement (5)	900,00		362 473,71		362 473,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (s	641 926,67		641 926,67		641 926,67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		642 826,67		1 004 400,38		1 004 400,38
TOTAL		649 826,67	0,00	1 005 202,00		1 005 202,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 005 202,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	900,00		362 473,71		362 473,71
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	641 926,67		641 926,67		641 926,67
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		642 826,67		1 004 400,38		1 004 400,38
TOTAL		642 826,67	0,00	1 004 400,38		1 004 400,38
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 004 400,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	900,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	281 937,96	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		281 937,96	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		281 937,96	0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	360 888,71		361 688,71		361 688,71
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		360 888,71		361 688,71		361 688,71
TOTAL		642 826,67	0,00	361 688,71		361 688,71
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						642 711,67
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 004 400,38

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-14 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe Les TERRES d'ECOUBLANC 700-14 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes d		0,00	184 072,00		184 072,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	288 937,96	0,00	47 432,89		47 432,89
Total des recettes de gestion courante		288 937,96	0,00	231 504,89		231 504,89
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		288 937,96	0,00	231 504,89		231 504,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (360 888,71		361 688,71		361 688,71
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		360 888,71		361 688,71		361 688,71
TOTAL		649 826,67	0,00	593 193,60		593 193,60

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	412 008,40
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 005 202,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	7 000,00	0,00	801,62		801,62
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 000,00	0,00	801,62		801,62
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 000,00	0,00	801,62		801,62
023	Virement à la section d'investissement (5)	900,00		362 473,71		362 473,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (641 926,67		641 926,67		641 926,67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		642 826,67		1 004 400,38		1 004 400,38
TOTAL		649 826,67	0,00	1 005 202,00		1 005 202,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 005 202,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	900,00		362 473,71		362 473,71
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	641 926,67		641 926,67		641 926,67
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	642 826,67		1 004 400,38		1 004 400,38
	TOTAL	642 826,67	0,00	1 004 400,38		1 004 400,38

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 004 400,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	900,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	281 937,96	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	281 937,96	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	281 937,96	0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	360 888,71		361 688,71		361 688,71
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 888,71		361 688,71		361 688,71
	TOTAL	642 826,67	0,00	361 688,71		361 688,71

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	642 711,67
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 004 400,38

2019-054 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe ZA LA Varenne Hodier 700-15

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-15 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-15	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	259 585,85
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	-
Excédent cumulé au 31/12/2018	259 585,85

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 260 872,64
Résultat 2018	-
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 260 872,64
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 260 872,64
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Excédent disponible de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	259 585,85

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe ZA LA VARENNE HODIER 700-15, comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-15	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	259 585,85
Part affectée à l'investissement 2018	-
Résultat 2018	-
Excédent cumulé au 31/12/2018	259 585,85

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 260 872,64
Résultat 2018	-
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 260 872,64
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 260 872,64
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	-
Excédent disponible de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	259 585,85

2019-055 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe ZA LA Varenne Hodier 700-15

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-15 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes d'		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	1 286,79		1 286,79
Total des recettes de gestion courante			0,00	1 286,79		1 286,79
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement			0,00	1 286,79		1 286,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	260 872,64		0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		260 872,64		0,00		0,00
TOTAL		260 872,64	0,00	1 286,79		1 286,79

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	259 585,85
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 872,64

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante			0,00	0,00		0,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement			0,00	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			260 872,64		260 872,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	260 872,64		0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		260 872,64		260 872,64		260 872,64
TOTAL		260 872,64	0,00	260 872,64		260 872,64

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 872,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			260 872,64		260 872,64
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	260 872,64		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		260 872,64		260 872,64		260 872,64
TOTAL		260 872,64	0,00	260 872,64		260 872,64
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						260 872,64

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Depenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	260 872,64		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		260 872,64		0,00		0,00
TOTAL		260 872,64	0,00	0,00		0,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						260 872,64
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						260 872,64

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-15 pour l'exercice 2019.

M. Serge FAUVE fait remarquer qu'auparavant le SIDED présentait deux budgets annexes déficitaires et un budget principal qui était excédentaire et couvrait donc les déficits. Cet excédent a été intégré au budget principal du Grand Châteaudun en 2017.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- - Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe ZA LA Varenne Hodier 700-15 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	1 286,79		1 286,79
	Total des recettes de gestion courante		0,00	1 286,79		1 286,79
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	1 286,79		1 286,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)	260 872,64		0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	260 872,64		0,00		0,00
	TOTAL	260 872,64	0,00	1 286,79		1 286,79

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	269 585,85
		=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 872,64

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00		0,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			260 872,64		260 872,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)	260 872,64		0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	260 872,64		260 872,64		260 872,64
	TOTAL	260 872,64	0,00	260 872,64		260 872,64

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
		=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	260 872,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			260 872,64		260 872,64
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	260 872,64		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		260 872,64		260 872,64		260 872,64
TOTAL		260 872,64	0,00	260 872,64		260 872,64
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						260 872,64

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Depenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	260 872,64		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		260 872,64		0,00		0,00
TOTAL		260 872,64	0,00	0,00		0,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						260 872,64
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						260 872,64

2019-056: Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe Immobilier Économique 700-16

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de es résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-16 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

1 - RESULTATS 2017 PAR BUDGET A CUMULER	
Budget Saint Séverin 700-12	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	42 202,61
Part affectée à l'investissement	42 202,61
Résultat 2018	37 963,16
Excédent cumulé au 31/12/2018	37 963,16
Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 50 468,53
Résultat 2018	21 704,39
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 28 764,14
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 28 764,14

Budget Immobilier économique 700-16	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	543 427,19
Part affectée à l'investissement	526 142,07
Résultat 2018	19 604,11
Excédent cumulé au 31/12/2018	36 889,23

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 526 142,07
Résultat 2018	481 641,90
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 44 500,17
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 44 500,17

Budget Hôtel d'entreprises Beauvoir 700-23	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	60 951,06
Part affectée à l'investissement	-
Résultat 2018	129 168,07
Excédent cumulé au 31/12/2018	190 119,13

Section d'investissement	
Solde au 31/12/2017	-
Résultat 2018	- 190 183,94
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 190 183,94
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 190 183,94

2 - CUMUL DES RESULTATS 2017		
Section de fonctionnement		
	D002	R002
BA 700-12		37 963,16
BA 700-16		36 889,23
BA 700-23		190 119,13
TOTAL	-	264 971,52
CUMUL R002 2018		264 971,52

Section d'investissement		
	D001	R001
BA 700-12	- 28 764,14	
BA 700-16	- 44 500,17	
BA 700-23	- 190 183,94	-
TOTAL	- 263 448,25	-
CUMUL D001 2018	-	263 448,25

RESULTATS CUMULES	
Résultat global de la section de fonctionnement 2018	264 971,52
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	- 263 448,25
Solde des RAR en dépenses 2018	-
Solde des RAR en recettes 2018	-
Besoin de financement	- 263 448,25

Déficit d'investissement à reporter en 2019 - D001	- 263 448,25
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	263 448,25
Excédent disponible de fonctionnement (à reprendre à l'article 002 au BP 2019)	1 523,27

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe Immobilier Économique comme suit :

1 - RESULTATS 2017 PAR BUDGET A CUMULER
--

Budget Saint Séverin 700-12	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	42 202,61
Part affectée à l'investissement	42 202,61
Résultat 2018	37 963,16
Excédent cumulé au 31/12/2018	37 963,16

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 50 468,53
Résultat 2018	21 704,39
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 28 764,14
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 28 764,14

Budget Immobilier économique 700-16	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	543 427,19
Part affectée à l'investissement	526 142,07
Résultat 2018	19 604,11
Excédent cumulé au 31/12/2018	36 889,23

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 526 142,07
Résultat 2018	481 641,90
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 44 500,17
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 44 500,17

Budget Hôtel d'entreprises Beauvoir 700-23	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	60 951,06
Part affectée à l'investissement	-
Résultat 2018	129 168,07
Excédent cumulé au 31/12/2018	190 119,13

Section d'investissement	
Solde au 31/12/2017	-
Résultat 2018	- 190 183,94
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 190 183,94
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 190 183,94

2 - CUMUL DES RESULTATS 2017		
Section de fonctionnement		
	D002	R002
BA 700-12		37 963,16
BA 700-16		36 889,23
BA 700-23		190 119,13
TOTAL	-	264 971,52
CUMUL R002 2018		264 971,52

Section d'investissement		
	D001	R001
BA 700-12	- 28 764,14	
BA 700-16	- 44 500,17	
BA 700-23	- 190 183,94	-
TOTAL	- 263 448,25	-
CUMUL D001 2018	-	263 448,25

RESULTATS CUMULES	
Résultat global de la section de fonctionnement 2018	264 971,52
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	- 263 448,25
Solde des RAR en dépenses 2018	-
Solde des RAR en recettes 2018	-
Besoin de financement	- 263 448,25

Déficit d'investissement à reporter en 2019 - D001	- 263 448,25
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	263 448,25
Excédent disponible de fonctionnement (à reprendre à l'article 002 au BP 2019)	1 523,27

2019-057 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Immobilier Économique 700-16

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-16 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	3 600,00	0,00	5 600,73		5 600,73
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	68 838,53	0,00	203 000,00		203 000,00
	Total des recettes de gestion courante	72 438,53	0,00	208 600,73		208 600,73
76	Produits financiers	30,00	0,00	13 990,00		13 990,00
77	Produits exceptionnels	150,00	0,00	10,00		10,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	72 618,53	0,00	222 600,73		222 600,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (hors opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	72 618,53	0,00	222 600,73		222 600,73

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 523,27
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	224 124,00
--	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	14 800,00	0,00	110 217,00		110 217,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 655,00	0,00	1 500,00		1 500,00
	Total des dépenses de gestion courante	17 455,00	0,00	111 717,00		111 717,00
66	Charges financières	9 001,53	0,00	62 658,00		62 658,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	1 500,00		1 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 456,53	0,00	175 875,00		175 875,00
023	Virements à la section d'investissement (6)	46 162,00		46 032,00		46 032,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (hors opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)			2 517,00		2 517,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	46 162,00		48 249,00		48 249,00
	TOTAL	72 618,53	0,00	224 124,00		224 124,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	224 124,00
--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	532 322,75		532 322,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	532 322,75		532 322,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	263 448,25		263 448,25
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	30 000,00		30 000,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières			2 000,00	293 448,25		293 448,25
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 000,00	0,00	825 771,00		825 771,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	48 162,00		48 162,00		48 162,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			2 917,00		2 917,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		48 162,00		48 162,00		48 162,00
TOTAL		48 162,00	0,00	874 020,00		874 020,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
-						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						874 020,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	81 300,75		81 300,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	330 000,00		330 000,00
Total des dépenses d'équipement			4 000,00	411 300,75		411 300,75
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 162,00	0,00	199 271,00		199 271,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			44 162,00	199 271,00		199 271,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		48 162,00	0,00	610 571,75		610 571,75
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		48 162,00	0,00	610 571,75		610 571,75
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						263 448,25
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						874 020,00

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-16 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

-- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-16 annexe Immobilier Économique 700-16 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes de	3 600,00	0,00	5 600,73		5 600,73
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	68 838,53	0,00	203 000,00		203 000,00
	Total des recettes de gestion courante	72 438,53	0,00	208 600,73		208 600,73
76	Produits financiers	30,00	0,00	13 990,00		13 990,00
77	Produits exceptionnels	150,00	0,00	10,00		10,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	72 618,53	0,00	222 600,73		222 600,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	72 618,53	0,00	222 600,73		222 600,73

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 523,27
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	224 124,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	14 800,00	0,00	110 217,00		110 217,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 655,00	0,00	1 500,00		1 500,00
	Total des dépenses de gestion courante	17 455,00	0,00	111 717,00		111 717,00
66	Charges financières	9 001,53	0,00	62 658,00		62 658,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	1 500,00		1 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 456,53	0,00	175 875,00		175 875,00
023	Virements à la section de investissement (3)	48 162,00		48 249,00		48 249,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)			2 917,00		2 917,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	48 162,00		48 249,00		48 249,00
	TOTAL	72 618,53	0,00	224 124,00		224 124,00

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	224 124,00

REÇETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	532 322,75		532 322,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	532 322,75		532 322,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	263 448,25		263 448,25
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison - affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	30 000,00		30 000,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			2 000,00	293 448,25		293 448,25
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 000,00	0,00	825 771,00		825 771,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	48 162,00		48 162,00		48 162,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			2 917,00		2 917,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		48 162,00		48 249,00		48 249,00
TOTAL		48 162,00	0,00	874 020,00		874 020,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
-						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						874 020,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	81 300,75		81 300,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	330 000,00		330 000,00
Total des dépenses d'équipement			4 000,00	411 300,75		411 300,75
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 162,00	0,00	199 271,00		199 271,00
18	Compte de liaison - affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			44 162,00	199 271,00		199 271,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		48 162,00	0,00	610 571,75		610 571,75
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		48 162,00	0,00	610 571,75		610 571,75
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						263 448,25
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						874 020,00

2019-058 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 Budget annexe Logements Sociaux 700-24

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de ses résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-24 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-24	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	17 434,50
Part affectée à l'investissement 2017	2 054,65
Résultat 2018	14 116,53
Excédent cumulé au 31/12/2017	29 496,38

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 2 054,65
Résultat 2018	- 23 288,33
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 25 342,98
Reprise des RAR en dépenses	2 967,78
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 28 310,76

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIT :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 25 342,98
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	28 310,76
Résultat de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	1 185,62

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la reprise les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe logements sociaux comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-24	
Section de fonctionnement	
Excédent au 31/12/2017	17 434,50
Part affectée à l'investissement 2017	2 054,65
Résultat 2018	14 116,53
Excédent cumulé au 31/12/2017	29 496,38

Section d'investissement	
Déficit au 31/12/2017	- 2 054,65
Résultat 2018	- 23 288,33
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 25 342,98
Reprise des RAR en dépenses	2 967,78
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 28 310,76

DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 25 342,98
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	28 310,76
Résultat de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	1 185,62

2019-059 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Logements Sociaux 700-24

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-24 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	2 983,00	0,00	750,38		750,38
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	53 894,00	0,00	69 761,00		69 761,00
Total des recettes de gestion courante		56 877,00	0,00	70 511,38		70 511,38
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		56 877,00	0,00	70 511,38		70 511,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (hors opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)	9 426,00		9 626,00		9 626,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 426,00		9 626,00		9 626,00
TOTAL		66 303,00	0,00	80 137,38		80 137,38

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 185,62
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	81 323,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	14 909,00	0,00	12 360,76		12 360,76
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	150,00		150,00
Total des dépenses de gestion courante		14 909,00	0,00	12 510,76		12 510,76
66	Charges financières	17 530,94	0,00	16 334,00		16 334,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	150,00		150,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 439,94	0,00	28 994,76		28 994,76
023	Virement à la section d'investissement (5)	12 513,06		29 676,24		29 676,24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (hors opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)	21 350,00		22 652,00		22 652,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 863,06		52 328,24		52 328,24
TOTAL		66 303,00	0,00	81 323,00		81 323,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	81 323,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 725,88	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		14 725,88	0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	28 310,76		28 310,76
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 800,00	0,00	1 000,00		1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		4 800,00	0,00	29 310,76		29 310,76
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		19 525,88	0,00	29 310,76		29 310,76
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	12 513,06		29 676,24		29 676,24
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	21 350,00		22 652,00		22 652,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		33 863,06		52 328,24		52 328,24
TOTAL		53 388,94	0,00	81 639,00		81 639,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 639,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	2 967,78	8 000,24		10 968,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	300,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		5 300,00	2 967,78	8 000,24		10 968,02
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 662,94	0,00	35 702,00		35 702,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		38 662,94	0,00	35 702,00		35 702,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		43 962,94	2 967,78	43 702,24		46 670,02
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	9 426,00		9 626,00		9 626,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 426,00		9 626,00		9 626,00
TOTAL		53 388,94	2 967,78	53 328,24		56 296,02

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	25 342,98
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 639,00

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-24 pour l'exercice 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

-- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe Logements Sociaux 700-24 pour l'exercice 2019, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes de	2 983,00	0,00	750,38		750,38
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	53 894,00	0,00	69 761,00		69 761,00
Total des recettes de gestion courante		56 877,00	0,00	70 511,38		70 511,38
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		56 877,00	0,00	70 511,38		70 511,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (9 426,00		9 626,00		9 626,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 426,00		9 626,00		9 626,00
TOTAL		66 303,00	0,00	80 137,38		80 137,38

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 186,62
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	81 323,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	14 909,00	0,00	12 360,76		12 360,76
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	150,00		150,00
Total des dépenses de gestion courante		14 909,00	0,00	12 510,76		12 510,76
66	Charges financières	17 530,94	0,00	16 334,00		16 334,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	150,00		150,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 439,94	0,00	28 994,76		28 994,76
023	Virement à la section d'investissement (5)	12 513,06		29 676,24		29 676,24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (21 350,00		22 652,00		22 652,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 863,06		52 328,24		52 328,24
TOTAL		66 303,00	0,00	81 323,00		81 323,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	81 323,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 725,88	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	14 725,88	0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	28 310,76		28 310,76
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 800,00	0,00	1 000,00		1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	4 800,00	0,00	29 310,76		29 310,76
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	19 525,88	0,00	29 310,76		29 310,76
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	12 513,06		29 676,24		29 676,24
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	21 350,00		22 652,00		22 652,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	33 863,06		52 328,24		52 328,24
	TOTAL	53 388,94	0,00	81 639,00		81 639,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 639,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	2 967,78	8 000,24		10 968,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	300,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 300,00	2 967,78	8 000,24		10 968,02
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 662,94	0,00	35 702,00		35 702,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	38 662,94	0,00	35 702,00		35 702,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	43 962,94	2 967,78	43 702,24		46 670,02
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	9 426,00		9 626,00		9 626,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 426,00		9 626,00		9 626,00
	TOTAL	53 388,94	2 967,78	53 328,24		56 296,02

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	25 342,98
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 639,00

2019-060 : Finances - Reprise anticipée des résultats 2018 - Budget annexe Espace Forme et Bien Être 700-25

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif procéder à la reprise anticipée de ses résultats.

Ces résultats doivent être justifiées par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable) ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre (établis par l'ordonnateur) ;
- et :
 - o Soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
 - o Soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation de l'exécution du budget sont alors inscrits au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Vu l'exécution 2018 du budget 700-25 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget cité comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-25	
Section de fonctionnement	
Résultat N-1	-
Part affectée à l'investissement	-
Résultat 2018	50 798,17
Excédent cumulé au 31/12/2018	50 798,17

Section d'investissement	
Solde N-1	-
Résultat 2018	- 49 422,39
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 49 422,39
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 49 422,39

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 49 422,39
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	49 422,39
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	1 375,78

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation lors du vote du compte administratif qui établira la délibération d'affectation définitive du résultat.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des votants et 6 abstentions (MM. BROCHARD, LECLERC HUGUET, JUBAULT ET Mme SEGU qui avait pouvoir de M. PHILIPPOT)

- Approuve la reprise des résultats cumulés de l'exercice 2018 du budget annexe Espace Forme et Bien Être 700-25, comme suit :

BUDGET ANNEXE 700-25	
Section de fonctionnement	
Résultat N-1	-
Part affectée à l'investissement	-
Résultat 2018	50 798,17
Excédent cumulé au 31/12/2018	50 798,17

Section d'investissement	
Solde N-1	-
Résultat 2018	- 49 422,39
Déficit cumulé au 31/12/2018 (à reprendre au 001 au BP 2019)	- 49 422,39
Reprise des RAR en dépenses	-
Reprise des RAR en recettes	-
Besoin de financement d'investissement	- 49 422,39

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME SUIV :	
Affectation obligatoire en investissement (Article D001 - investissement BP 2019)	- 49 422,39
Affectation en réserve (couverture du besoin de financement : recette budgétaire à l'article 1068 au BP 2019)	49 422,39
Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article R002 au BP 2019)	1 375,78

2019-061 : Finances - Vote du budget primitif 2019 - Budget annexe Espace Forme et Bien Être 700-25

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Le budget primitif 2019 intègre la reprise anticipée des résultats et RAR du budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 700-25 par nature et d'approuver les montants par chapitre exposés dans les tableaux ci-dessous :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic	105 840,00	0,00	75 000,22		75 000,22
74	Subventions d'exploitation	330 843,00	0,00	268 738,00		268 738,00
75	Autres produits de gestion courante	4 150,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		440 833,00	0,00	343 738,22		343 738,22
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		440 833,00	0,00	343 738,22		343 738,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		440 833,00	0,00	343 738,22		343 738,22

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 375,78
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	345 114,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	191 816,00	0,00	121 945,00		121 945,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 700,00	0,00	150 000,00		150 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	200,00		200,00
Total des dépenses de gestion des services		343 616,00	0,00	272 145,00		272 145,00
66	Charges financières	42 517,00	0,00	22 736,00		22 736,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		386 133,00	0,00	294 881,00		294 881,00
023	Virement à la section d'investissement (9)	54 700,00		50 233,00		50 233,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		54 700,00		50 233,00		50 233,00
TOTAL		440 833,00	0,00	345 114,00		345 114,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	345 114,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	60 000,61		60 000,61
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	60 000,61		60 000,61
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	49 422,39		49 422,39
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	49 422,39		49 422,39
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	109 423,00		109 423,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	54 700,00		50 233,00		50 233,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			54 700,00	50 233,00		50 233,00
TOTAL		54 700,00	0,00	159 656,00		159 656,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
-						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						159 656,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	60 000,61		60 000,61
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			5 000,00	60 000,61		60 000,61
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 700,00	0,00	50 233,00		50 233,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imputées (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			49 700,00	50 233,00		50 233,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			54 700,00	110 233,61		110 233,61
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		54 700,00	0,00	110 233,61		110 233,61
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						49 422,39
-						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						159 656,00

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver les montants présentés par chapitre du budget primitif 700-25 pour l'exercice 2019.

M. Jérôme LECLERC demande s'il y a réellement un potentiel, et demande pourquoi il y a une baisse des recettes prévisionnelles.

M. Marc KIBLOFF répond que les services vont effectuer un point sur l'évolution de la fréquentation.

M. Serge FAUVE affirme qu'il y aura un plan de communication qui sera fait à la rentrée 2019. Deux opérations promotionnelles à venir pour les fêtes des pères et mères.

M. Philippe VIGIER précise que le service a été fermé une partie de l'année : si on cumule les périodes, c'est trois mois et demi de fermeture. Il est envisagé une DSP afin d'externaliser les contraintes.

M. le Président rappelle que la communauté de communes a rencontré des problèmes de personnels dus à des absences de maîtres-nageurs.

M. Jérôme LECLERC demande s'il ne fallait pas privilégier les travaux d'investissements comme les vestiaires et sanitaires du centre nautique Roger-Creuzot de Châteaudun.

M. Serge FAUVE lui répond que c'est prévu.

M. Marc KIBLOFF complète en informant que les premières études seraient lancées en 2019 et que les investissements importants sont prévus pour 2020.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des votants et 6 abstentions (MM. BROCHARD, LECLERC HUGUET, JUBAULT ET Mme SEGU qui avait pouvoir de M. PHILIPPOT)

- Approuve les montants présentés par chapitre du budget primitif annexe Espace Forme et Bien Être 700-25 pour l'exercice 2019 comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic	105 840,00	0,00	75 000,22		75 000,22
74	Subventions d'exploitation	330 843,00	0,00	268 738,00		268 738,00
75	Autres produits de gestion courante	4 150,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		440 833,00	0,00	343 738,22		343 738,22
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		440 833,00	0,00	343 738,22		343 738,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		440 833,00	0,00	343 738,22		343 738,22

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 375,78
---	---	-----------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	345 114,00
---	---	-------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	191 816,00	0,00	121 945,00		121 945,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 700,00	0,00	150 000,00		150 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	200,00		200,00
Total des dépenses de gestion des services		343 616,00	0,00	272 145,00		272 145,00
66	Charges financières	42 517,00	0,00	22 736,00		22 736,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		386 133,00	0,00	294 881,00		294 881,00
023	Virement à la section d'investissement (9)	54 700,00		50 233,00		50 233,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		54 700,00		50 233,00		50 233,00
TOTAL		440 833,00	0,00	345 114,00		345 114,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	345 114,00
---	---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	60 000,61		60 000,61
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	60 000,61		60 000,61
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	49 422,39		49 422,39
18	Compte de liaison - affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	49 422,39		49 422,39
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	109 423,00		109 423,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	54 700,00		50 233,00		50 233,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement			54 700,00	50 233,00		50 233,00
TOTAL		54 700,00	0,00	159 656,00		159 656,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	159 656,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	60 000,61		60 000,61
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			5 000,00	60 000,61		60 000,61
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 700,00	0,00	50 233,00		50 233,00
18	Compte de liaison - affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			49 700,00	50 233,00		50 233,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			54 700,00	110 233,61		110 233,61
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00		0,00
TOTAL		54 700,00	0,00	110 233,61		110 233,61

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	49 422,39
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	159 656,00

2019-062 : Finances - Taxe d'habitation (TH), taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties (TFPNB), cotisation foncière des entreprises (CFE) - Taux 2019

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Il est proposé les taux suivants 2019 :

- Taxe habitation..... 10.00 %
- Taxe foncière 2.021 %
- Taxe foncière non bâti..... 1.72 %
- Cotisation foncière des entreprises 21.84 %

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux présentés ci-dessus pour l'exercice 2019.

M. Marc KIBLOFF rappelle le lissage de la TFP qui a débuté en 2017, mais que la communauté de communes du Dunois l'avait seulement appliqué en 2016.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des votants et 3 abstentions (MM. FERRÉ, HUGUET et Mme PODSKOCOVA)

Approuve les taux suivants :

- Taxe habitation..... 10.00 %
- Taxe foncière 2.021 %
- Taxe foncière non bâti..... 1.72 %
- Cotisation foncière des entreprises 21.84 %

2019-063 : Finances - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) SICTOM BBI - Nogent le Rotrou - Châteaudun - Taux 2019

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Il est proposé les taux suivants :

SICTOM BBI :

- Brou (taux plein)16.55 %
- Brou (taux réduit)13.24 %
- Bullou.....13.24 %
- Dampierre Sous Brou.....13.24 %
- Gohory13.24 %
- Mezières au Perche13.24 %
- Unverre.....13.24 %
- Yèvres13.24 %

SICTOM Nogent le Rotrou :

- La Bazoche Gouet8.80 %
- Moulhard8.80 %
- Chapelle Guillaume.....8.80 %

SICTOM Châteaudun :

- Châteaudun14.16 %
- La Chapelle du Noyer.....12.76 %
- Jallans14.48 %
- Lanneray - Saint Denis les Ponts.....11.04 %
- CN ARROU.....14.27 %
- Cloyes les trois rivières12.51 %
- Villemaury (Civry - Lutz - Ozoir - St Cloud).....16.65 %
- Conie Molitard.....15.83 %
- Donnemain St Mamès17.92 %
- Logron.....16.57 %
- Marboué15.14 %
- Moléans17.13 %
- St Christophe13.00 %
- Thiville.....15.97 %
- Villampuy.....17.51 %

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux présentés ci-dessus pour l'exercice 2019.

M. Jean-Yves DEBALLON rappelle la règle d'établissement des taux de TEOM, et souligne la baisse des taux du SICTOM de Châteaudun en 2019.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les taux tel que présentés ci-dessous :

SICTOM BBI :

- Brou (taux plein).....16.55 %
- Brou (taux réduit)13.24 %
- Bullou.....13.24 %
- Dampierre Sous Brou.....13.24 %
- Gohory13.24 %
- Mezières au Perche13.24 %
- Unverre.....13.24 %

- Yèvres13.24 %

SICTOM Nogent le Rotrou :

- La Bazoches Gouet8.80 %
- Moulhard8.80 %
- Chapelle Guillaume.....8.80 %

SICTOM Châteaudun :

- Châteaudun14.16 %
- La Chapelle du Noyer.....12.76 %
- Jallans14.48 %
- Lanneray - Saint Denis les Ponts.....11.04 %
- CN ARROU.....14.27 %
- Cloyes les trois rivières12.51 %
- Villemaury (Civry - Lutz - Ozoir - St Cloud).....16.65 %
- Conie Molitard15.83 %
- Donnemain St Mamès17.92 %
- Logron.....16.57 %
- Marboué15.14 %
- Moléans17.13 %
- St Christophe13.00 %
- Thiville.....15.97 %
- Villampuy.....17.51 %

2019-064 : Finances - Fonds de concours apportés par la communauté de communes - Attribution

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Les fonds de concours versés par la communauté de communes du Grand Châteaudun aux communes membres constituent une modalité essentielle de solidarité financière.

Leur règlement d'attribution a été adopté par délibération n° 2017 249 du 26 juillet 2017.

Il est rappelé que ce dispositif est destiné à soutenir les projets communaux, en aidant à la construction, l'extension, la réhabilitation ou la rénovation d'équipements. L'enveloppe affectée sur 2017-2020 s'élève à 10 € par habitant et par an, en tenant compte des populations communales 2016.

Il est proposé de décider de l'attribution de fonds de concours, dans les conditions suivantes.

Demande de fonds de concours de la commune de Châteaudun

Date de la demande : 26 décembre 2018.

Population municipale 2016 : 13 226 habitants.

Enveloppe annuelle affectée à la commune : 132 260 €.

Projet pour lequel est demandé le fonds de concours : **École Jean Macé - Construction de l'école élémentaire-Réaménagement et extension de l'école maternelle-construction d'un restaurant scolaire**

Coût :

HT 4 265 000,00 €

Financement :

État (D.E.T.R.) - 18,99 % 809 815,00 €

Département (FDI-FDAIC-) - 4 % 150 000,00 €

Fonds de concours communautaire - 3 % 132 260,00 €

Total subventions - 26 % 1 092 075,00 €

Autofinancement communal HT - 74 % 3 172 925,00 €

Proposition d'attribution de fonds de concours : 132 260,00 €

Solde de l'enveloppe annuelle disponible : -.

Demande de fonds de concours
de la commune nouvelle d'Arrou

Date de la demande : 12 mars 2019.

Population municipale 2016 : 3885 habitants.

Enveloppe annuelle affectée à la commune : 38 850 €.

Projet pour lequel est demandé le fonds de concours : **Travaux de voiries 2019**

Coût :

HT 426 079,91 €

Financement :

Département (FDI-FDAIC-) - 23,47 % 100 000,00 €

Fonds de concours communautaire - 9 % 38 850,00 €

Total subventions - 33 % 138 850,00 €

Autofinancement communal HT - 67 % 287 229,91 €

Proposition d'attribution de fonds de concours : 38 850,00 €

Solde de l'enveloppe annuelle disponible : -.

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux du 12 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'attribution des fonds de concours pour :

- un montant de 132 260,00 € pour la Ville de Châteaudun,
- un montant de 38 850,00 € pour la commune nouvelle d'Arrou.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve l'attribution des fonds de concours pour :

- un montant de 132 260,00 € pour la Ville de Châteaudun,
- un montant de 38 850,00 € pour la commune nouvelle d'Arrou.

2019-065 : Environnement - Candidature auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments

M. RENVOISE, vice-président, expose :

Comme suite à un bilan énergétique global des bâtiments intercommunaux mené par le pôle énergie-conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, il est exposé que la communauté de communes pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de la maison de santé pluridisciplinaire de Cloyes-les-Trois-Rivières et du bâtiment des Riviérades.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 30 000€ HT pour chaque projet.

L'appel à projets 2019 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner les collectivités adhérentes au service de conseil en énergie partagé, financièrement et techniquement, dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, pour un maximum de deux projets.

Aussi, il est proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2019 pour l'installation de dispositifs de protection solaire (casquettes bioclimatiques) pour ces deux bâtiments.

Vu l'avis favorable de la commission environnement travaux du 7 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire:

- D'approuver le projet d'amélioration énergétique concernant la maison de santé pluridisciplinaire de Cloyes-les-Trois-Rivières pour un coût global estimé à 30 000€ HT,
- D'approuver le projet d'amélioration énergétique concernant le bâtiment des Riviérades pour un coût global estimé à 30 000€ HT,
- De décider de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant ces opérations
- D'attester la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'appel à projets 2019
- D'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces demandes de subvention
- De s'engager à réaliser et à financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des votants et 2 abstentions (MM. DEFRANCE et MARCHAND),

- Approuve le projet d'amélioration énergétique concernant la maison de santé pluridisciplinaire de Cloyes-les-Trois-Rivières pour un coût global estimé à 30 000€ HT,
- Approuve le projet d'amélioration énergétique concernant le bâtiment des Rivièrades pour un coût global estimé à 30 000€ HT,
- Décide de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant ces opérations
- Atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'appel à projets 2019
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces demandes de subvention
- S'engager à réaliser et à financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

2019-066 : Interconnexion Autheuil - Demande de subvention auprès du département

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose :

L'opération consiste à interconnecter le château d'eau de la Férandière (Autheuil) par l'usine de traitement des Fiches Blanches à Autheuil (4,7 km).

Le département subventionne les travaux d'interconnexion.

Vu l'avis favorable de la commission environnement travaux du 7 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- De solliciter une subvention auprès du département
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces qui se rapportent à ce dossier

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Sollicite une subvention auprès du département
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces qui se rapportent à ce dossier.

2019-067 : Aménagement du territoire - Débat sur le PADD du PLUi Dunois

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 151-5 et L 153-12 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération de l'ex communauté de communes du Dunois n° 2010-43 du 24 juin 2010 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Dunois,

Vu les délibérations de l'ex communauté de communes du Dunois n° 2012-062 du 18 décembre 2012 et n° 2016-093 du 08 décembre 2016 ayant soumis le PADD au débat,

Vu le document relatif au débat sur les orientations générales du PADD tel qu'il est annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite,

Considérant le projet d'aménagement et de développement durable modifié, présenté au débat,

Il est rappelé que l'ancienne communauté de communes du Dunois a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal le 24 juin 2010. Dans ce cadre, le diagnostic global du territoire ainsi qu'un premier projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été présentés aux personnes publiques associées le 16 novembre 2012 puis soumis à débat lors du conseil communautaire du 18 décembre 2012.

Cependant, afin de tenir compte des évolutions réglementaires de l'année 2016, le PADD a été complété sans modification des grandes orientations générales du projet. Un nouveau débat sur le PADD a ainsi eu lieu le 08 décembre 2016.

L'approbation du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Dunois le 15 janvier 2018 entraîne, de facto, une obligation de mise en compatibilité du PADD du PLUi Dunois avec les orientations et prescriptions inscrites dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT. L'actualisation de certaines données aujourd'hui désuètes et la mise en compatibilité des objectifs annuels de construction avec le SCoT ont été les seules modifications apportées au PADD.

Les 5 grandes orientations du PADD, qui n'ont pas fait l'objet de modification, sont les suivantes :

- 1- Renforcer la trame paysagère par l'affirmation d'une trame verte et bleue du grand paysage :

- Maintenir et recomposer les corridors écologiques
- Intégrer les éléments paysagers à l'aménagement du territoire
- Préserver les secteurs à enjeux

2- Affirmer une politique patrimoniale à travers la mise en place d'une stratégie de valorisation du patrimoine à plusieurs échelles :

- Adapter et intégrer la richesse patrimoniale dans le développement du territoire, à toutes les échelles
- Renforcer la qualité urbaine et patrimoniale de certains secteurs à enjeux
- Mettre en place des outils patrimoniaux adaptés

3- Revaloriser l'habitat en une politique de développement équilibré et qualitatif

- Favoriser le renouvellement qualitatif de la ville, au sein du tissu aggloméré
- Équilibrer les ouvertures à l'urbanisation entre les communes
- Permettre un développement de l'habitat fondé sur une forte qualité urbaine

4- Renforcer l'activité économique en veillant à préserver le cadre de vie :

- Renforcer l'activité commerciale en veillant à préserver les équilibres actuels
- Accompagner l'évolution des secteurs industriels et artisanaux
- Préserver l'activité agricole

5- Une amélioration du cadre de vie passant par les équipements et les déplacements :

- Une localisation des équipements performante et adaptée à chaque besoin
- Renforcer l'accessibilité aux principaux pôles d'animation

La commission aménagement du territoire du 5 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est demandé l'avis du conseil communautaire sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi du Dunois.

M. Serge FAUVE interroge sur les possibilités de développement de l'habitat : le SCOT définit une zone intégrant Châteaudun et des communes limitrophes, dont Marboué. Quelles possibilités resteront ouvertes à Marboué et Donnemain Saint-Mamès pour une extension de l'urbanisation aux fins de création de logements ?

M. Philippe DUPRIEU l'informe qu'un courrier sera adressé aux communes prochainement par le Pays Dunois sur la répartition qui a été faite.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire a délibéré, du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi du Dunois.

2019-068 : Aménagement du territoire - Recours par la ville de Châteaudun à l'Établissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France pour l'acquisition des bâtiments rue de la Madeleine

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Vu les statuts de l'EPFLI « foncier cœur de France »,

Vu la délibération n° 2017-244 en date du 28 juin 2017 portant adhésion de la communauté de communes du Grand Châteaudun à l'établissement public foncier interdépartementale (EPFLI) « foncier cœur de France »,

Vu le courrier de la commune de Châteaudun en date du 24 janvier 2019, soumettant à la communauté de communes du Grand Châteaudun le principe d'un portage foncier par l'EPFLI,

La commune de Châteaudun envisage d'acquérir, par l'intermédiaire de l'EPFLI « foncier cœur de France », les biens situés à Châteaudun (28200), 30 rue de la Madeleine, appartenant à l'Hôpital - Hospice de Châteaudun en vue de la création d'une réserve foncière pour l'aménagement d'un hôtel touristique dans le quartier historique.

La commission aménagement du territoire du 5 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la commune de Châteaudun à solliciter l'EPFLI « foncier cœur de France » pour acquérir les biens situés 30 rue de la Madeleine (28200), appartenant à l'Hôpital - Hospice de Châteaudun.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Autorise la commune de Châteaudun à solliciter l'EPFLI « foncier cœur de France » pour acquérir les biens situés 30 rue de la Madeleine (28200), appartenant à l'Hôpital - Hospice de Châteaudun.

2019-069 : Aménagement du territoire - Approbation de la modification du POS de Châteaudun

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 et suivants,

Vu la délibération n° 2017-44 en date du 19 avril 2017 prescrivant la modification du plan d'occupation des sols (POS) de Châteaudun,

Vu l'arrêté n° DG/2018-003 du Président de la communauté de communes en date du 30 octobre 2018 soumettant à enquête publique le projet de modification du POS de Châteaudun, laquelle s'est déroulée du 21 novembre 2018 au 22 décembre 2018.

Vu les conclusions et l'avis favorable avec recommandations du commissaire enquêteur sur le projet de modification en date du 18 janvier 2019 et reçu à la communauté de communes en date du 21 janvier 2019,

Vu les avis des services consultés,

Il est rappelé que la modification du POS de Châteaudun a pour but la création d'une zone d'activités dite « Route de Blois » en vue d'accueillir un cinéma et des activités de commerces.

Il est précisé que, suite aux observations du commissaire enquêteur et des personnes publiques associées, le projet de modification du POS de Châteaudun a fait l'objet de quelques ajustements concernant :

- Le nombre de places de stationnement
- L'aspect extérieur des constructions
- Les matériaux utilisés pour la création des espaces de stationnement
- Les espaces libres et plantations

Considérant que la modification simplifiée du POS de Châteaudun peut être approuvée conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

La commission aménagement du territoire du 5 mars 2019 a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver, telle qu'est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du POS de Châteaudun,
- D'autoriser M. le Président à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération en vue de son entrée en vigueur conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme et notamment :
 - o De la transmettre à Mme. La Préfète de l'Eure-et-Loir,
 - o De l'afficher pendant un mois au siège de la communauté de communes du Grand Châteaudun et à la mairie de Châteaudun
 - o D'insérer la mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département
 - o De la mettre à disposition du public ainsi que le dossier d'approbation au siège de la communauté de communes aux jours et horaires habituels d'ouverture

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve, telle qu'est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du POS de Châteaudun,

--Autorise M. le Président à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération en vue de son entrée en vigueur conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme et notamment :

- De la transmettre à Mme. La Préfète de l'Eure-et-Loir,
- De l'afficher pendant un mois au siège de la communauté de communes du Grand Châteaudun et à la mairie de Châteaudun
- D'insérer la mention dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département
- De la mettre à disposition du public ainsi que le dossier d'approbation au siège de la communauté de communes aux jours et horaires habituels d'ouverture

2019-070 : Aménagement du territoire - garantie d'un emprunt souscrit par l'O.P.H de Châteaudun auprès de la Banque Postale

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

L'office public de l'habitat (OPH) de Châteaudun Le Logement dunois a été rattaché à la communauté de communes du Grand Châteaudun à compter du 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral du 22 décembre 2016, pris en application des dispositions de l'article R. 421-1-1.-I du code de la construction et de l'habitation.

Il est rappelé que par les délibérations n° 2017 255 du 26 juillet 2017, le conseil communautaire a décidé d'accorder la garantie du Grand Châteaudun à un emprunt de 445 000 € de la Caisse des dépôts et consignations au Logement dunois. C'est la seule garantie de la communauté à l'OPH, la ville de Châteaudun garantissant la dette antérieure au 1^{er} janvier 2017 et n° 2018-211 du 26 juillet 2018, le conseil communautaire a décidé d'accorder la garantie du Grand Châteaudun à un emprunt de 360 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cet emprunt a pour objet de financer l'accélération du programme d'investissement du Logement dunois.

Considérant l'offre de financement d'un montant de 7 560 000 € émis par la Banque Postale pour les besoins de financement de la réhabilitation de la caserne Kellermann, pour laquelle la communauté de communes du Grand Châteaudun décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu l'avis favorable de la commission finances moyens généraux en date du 12 mars 2019

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Vu le rapport présenté,

Vu les articles L. 5111-4 et L. 5214-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la proposition commerciale à taux fixe avec phase de mobilisation caractéristiques financières du prêt par la Banque Postale

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er}. Accord du garant

Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100.00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur soit Le Logement Dunois et le bénéficiaires. L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2. Déclaration du garant

Le garant déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3. Mise en garde

Le garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement. Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4. Appel de la garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

En outre, le garant s'engage pendant la toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

Article 5. Durée

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 6. Publication de la garantie

Le garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.52141-3 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

2019-071 : Habitat - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Dunois - Attribution des primes

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Il est rappelé que l'ancienne communauté de communes du Dunois avait signé le 16 décembre 2015, une convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat décidant de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pour une durée de 5 ans.

Les champs d'intervention visent les logements ou immeubles du parc privé datant de plus de quinze ans et dont les propriétaires et les projets de travaux répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers (critères financiers, techniques, etc.).

Elle s'adresse aux propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah, aux propriétaires bailleurs produisant des logements à loyers maîtrisés ainsi qu'aux copropriétés.

La CCD a décidé d'apporter une aide financière sur le reste à charge de chaque propriétaire une fois déduits les montants des toutes les autres aides publiques mobilisables.

La communauté de communes du Dunois a décidé de confier la mise en œuvre de l'OPAH à SOLIHA.

Il est proposé d'examiner les dossiers transmis par SOLIHA, selon le plan de financement suivant :

Adresse	Descriptif travaux	Montant total des travaux	Subvention	Prime	Prime	Autres
		TTC	ANAH	ETAT	CCGC	
CHATEAUDUN 9 rue Jean Macé	Isolation des murs par l'extérieur	20 983.95 €	9 930 €	1 986 €	2 000 €	-
SAINT DENIS - LANNERAY 33 rue des Roncettes	Remplacement de chaudière	6 043.69 €	2 864 €	573 €	883 €	687.40€ (MSA)
SAINT DENIS- LANNERAY 13 rue de la Mairie	Adaptation de salle de bain et réorganisation de l'espace escalier	8 413.66	2 577 €	-	1 832 €	4 004.03 € (MDA)
LA CHAPELLE DU NOYER Ferme de Montdoucet	Isolation des combles et murs et chaudière	45 740.16 €	7 000 €	1 600 €	500 €	-

La commission aménagement du territoire du 5 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'attribuer les aides de la communauté de communes aux opérations concernées
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents liés à ces dossiers.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve l'attribution des aides de la communauté de communes aux opérations concernées
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à ces dossiers.

**2019-072 : Habitat - Demande de subvention Direction Départementale des Territoires 28
Délégation ANAH**

M. Odil BILLARD, vice-président, expose :

Vu la délibération n° 2018-327 en date du 17 décembre 2018 prescrivant la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat sur le territoire du Grand Châteaudun,

Vu la décision d'attribution du marché à SOLIHA NORMANDIE SEINE-Agence d'Eure-et-Loir n° 2019-023 en date du 28 février 2019 pour un montant de 32 535.00 € HT soit 39 042.00 € TTC,

Il est proposé de demander une subvention auprès de l'agence national de l'amélioration de l'habitat à hauteur de 50% du HT soit 16 267.50 €.

La commission aménagement du territoire du 5 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est demandé au conseil communautaire

- D'approuver la demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents liés à ces dossiers.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à ces dossiers.

2019-073 : Développement économique - Dispositif AUDACE - Attribution de subventions

M. Philippe DUPRIEU, vice-président, expose :

Six dossiers d'aide AUDACE à l'investissement ont été présentés :

Demande n° 2019 02 - DRAGHICI Doru, kinésithérapeute à BROU

M. DRAGHICI a choisi de s'installer à Brou dans un local loué à la Mairie, après une expérience de deux années environ en région parisienne. La commission économique en Janvier dernier a donné son accord pour prendre en compte ses investissements bien qu'ils aient été engagés fin décembre.

L'aide AUDACE contribuera au financement de divers matériels nécessaires à l'activité dont le plus important est une table de massage à eau chaude. Le montant de ces investissements s'élèvera à 17 345 € H.T.

La commission économique réunie le 14 mars 2019, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide AUDACE d'un montant maximum de 4 500€.

Demande n° 2019 03 - MARTINS GOMES Victor, entreprise individuelle du bâtiment, à UNVERRE

Installé depuis 2013, M. MARTINS GOMES travaille en direct pour une clientèle de particuliers, sans sous-traitance.

Il a acheté en novembre dernier un nouveau véhicule utilitaire, un fourgon master Renault en remplacement d'un véhicule usagé. Pour ne pas endommager trop rapidement ce véhicule, il ne souhaite plus y stocker les gravats de chantier. Son projet auquel contribuera la subvention AUDACE est d'acheter une remorque-benne pour l'évacuation de ces gravats, ce qui lui évitera un déchargement manuel quand il va à la déchetterie et donc améliorera ses conditions de travail. Le montant de cet investissement s'élèvera à 6 853 € H.T.

La commission économique réunie le 14 mars 2019, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide AUDACE d'un montant maximum de 2 056 €.

Demande n° 2019 04 - ROS'EGLANTINE, fleuriste à BROU

Mme Sandrine TRIAUREAU a créé son entreprise en 2013, après 17 ans d'expérience commerciale et un congé CIF pour obtenir son diplôme d'art floral. Elle a loué une première boutique de 35 m² qui devient trop étroite pour l'activité actuelle. Des locaux voisins de sa boutique ayant été mis en vente, elle a décidé de les acheter, ce qui va lui permettre de disposer de 80 m² de surface de vente et d'atelier, cela sans changer véritablement d'emplacement. Cet agrandissement va lui permettre de recruter deux apprentis en septembre prochain.

La subvention AUDACE va contribuer aux travaux d'agencement de la boutique. Le montant de ces investissements s'élèvera à 16 966 € H.T.

La commission économique réunie le 14 mars 2019, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide AUDACE d'un montant maximum de 4 500 €.

Demande n° 2019 05 - LAVIE PAYSAGE, entretien d'espaces verts à DOUY

M. Fabrice LAVIE a créé son entreprise il y a juste un an. À la création, pour limiter les dépenses, il a acheté un camion auprès d'un particulier. Ce véhicule est tombé définitivement en panne à la fin de l'année 2018. M. LAVIE veut cette fois, réaliser l'achat d'un camion-benne auprès d'un professionnel. Il a à ce jour, réalisé un chiffre d'affaires de 62 000 € proche de son budget prévisionnel, une partie de l'écart étant due également à des retards pris dans les chantiers du fait de la panne de camion. La subvention AUDACE contribuera à cet achat. Le montant de cet investissement s'élèvera à 19 900 € H.T.

La commission économique réunie le 14 mars 2019, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide AUDACE d'un montant maximum de 5 000 €. (Il est pris en compte le stage création suivi par M. LAVIE pour aller au-delà des 30 %)

Demande n° 2019 06 - LE PUNJAB GRILL, création d'un restaurant de cuisine indienne, à CHATEAUDUN

Melle TAMBER souhaite créer ce restaurant avec son compagnon : Mr Yadwinder SINGH qui a 10 ans d'expérience comme chef de cuisine au SOHNA PUNJAB RESTAURANT dans le 20^{ème} arrdt de Paris. Melle TAMBER, présidente de la SAS, restera elle salariée à l'extérieur, au moins la première année.

Le restaurant situé au carrefour de la médiathèque à Châteaudun aura une salle pour manger sur place mais proposera aussi de la cuisine à emporter. Il sera ouvert midi et soir du mardi au samedi. Outre le cuisinier, l'entreprise recrutera un emploi de serveur.

La subvention AUDACE portera sur les travaux d'aménagement du local et sur les enseignes. Le montant de ces investissements s'élèvera à 31 742 € H.T.

La commission économique réunie le 14 mars 2019, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide AUDACE d'un montant maximum de 5 000 €. (Il est pris en compte, la création d'emplois pour aller au-delà des 30 %)

Demande n° 2019 07 - ENTREPRISE GOUSSIN, Sarl plomberie chauffage, à UNVERRE

M. Valentin GOUSSIN s'est installé à son compte en 2014 à la suite de son père. Il travaille seul pour une clientèle de particuliers. Il réalise dépannage, entretien, ramonage et installation de chaudières, poêles à bois, pompes à chaleur... Suite à la panne de son véhicule, il doit investir dans un nouveau véhicule d'atelier. D'occasion, ce véhicule sera équipé d'une galerie et d'agencement mobilier intérieur. La subvention contribuera à cet investissement qui s'élève à 22 416 € H.T.

La commission économique réunie le 14 mars 2019, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide AUDACE d'un montant maximum de 4 500 €.

Un seul dossier d'aide AUDACE apprentissage est présenté :

Pour rappel, le règlement 2019 sur l'apprentissage aide désormais les contrats visant à une formation post-bac

Numéro demande	Entreprise	commune	activité	Diplôme préparé	Centre de formation	Date de naissance de l'apprenti(e)
AUD-APP 2019-01	LAM INOX	CHATEAUDUN	Fabrication d'éléments inox pour laboratoire	BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	CFA INTERPRO CCI CHARTRES	24 05 1999
La commission économique réunie le 14 Mars a émis un avis favorable à l'unanimité pour attribuer une subvention de 5 000 €						

Ceci ayant été exposé, il est donc proposé au conseil communautaire d'accorder :

Au titre de l'aide AUDACE sur investissement :

- une aide AUDACE d'un montant de 4 500€, à M. DRAGHICI Doru, kinésithérapeute, 8 place de l'Hôtel de Ville à BROU pour participer à l'achat de matériels nécessaires à son activité
- une aide AUDACE d'un montant de 2 056€, à MARTINS GOMES Victor, maçon, 7 Id La Courbe à UNVERRE pour participer à l'achat d'une remorque-benne
- une aide AUDACE d'un montant de 4 500€, à ROS'EGLANTINE, commerce de fleurs, place de l'Hôtel de Ville à BROU pour participer à l'aménagement d'une nouvelle boutique
- une aide AUDACE d'un montant de 5 000€, à LAVIE PAYSAGE, entreprise d'entretien d'espaces verts, 4 rue de la Cavée à DOUY pour participer à l'achat d'un camion-benne
- une aide AUDACE d'un montant de 5 000€, à LE PUNJAB GRILL, restaurant de cuisine indienne, 75bis rue de la République à CHATEAUDUN pour participer à l'aménagement du restaurant

- une aide AUDACE d'un montant de 4 500€, à la Sarl ENTREPRISE GOUSSIN, plombier chauffagiste 7 la Bouquetière à UNVERRE pour participer à l'achat d'un véhicule atelier

Au titre de l'aide AUDACE APPRENTISSAGE :

- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à la société LAM INOX Parc d'activités de la Bruyère à CHATEAUDUN pour l'embauche d'une apprentie en BTS

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Accorde :

- une aide AUDACE d'un montant de 4 500€, à M. DRAGHICI Doru, kinésithérapeute, 8 place de l'Hôtel de Ville à BROU pour participer à l'achat de matériels nécessaires à son activité

- une aide AUDACE d'un montant de 2 056€, à MARTINS GOMES Victor, maçon, 7 Id La Courbe à UNVERRE pour participer à l'achat d'une remorque-benne

- une aide AUDACE d'un montant de 4 500€, à ROS'EGLANTINE, commerce de fleurs, place de l'Hôtel de Ville à BROU pour participer à l'aménagement d'une nouvelle boutique

- une aide AUDACE d'un montant de 5 000€, à LAVIE PAYSAGE, entreprise d'entretien d'espaces verts, 4 rue de la Cavée à DOUY pour participer à l'achat d'un camion-benne

- une aide AUDACE d'un montant de 5 000€, à LE PUNJAB GRILL, restaurant de cuisine indienne, 75bis rue de la République à CHATEAUDUN pour participer à l'aménagement du restaurant

- une aide AUDACE d'un montant de 4 500€, à la Sarl ENTREPRISE GOUSSIN, plombier chauffagiste 7 la Bouquetière à UNVERRE pour participer à l'achat d'un véhicule atelier

Au titre de l'aide AUDACE APPRENTISSAGE :

- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à la société LAM INOX Parc d'activités de la Bruyère à CHATEAUDUN pour l'embauche d'une apprentie en BTS

2019-074 : Développement économique-Renouvellement de la subvention à Initiative 28

M. Philippe DUPRIEU, vice-président, expose :

Par délibération du 28 Juin 2017, la communauté de communes a décidé d'apporter sa contribution au fonctionnement de l'association INITIATIVE 28 qui octroie des prêts d'honneur pour la création et le développement des entreprises. Une convention sur trois ans a été signée le 26 septembre 2017.

L'association INITIATIVE 28 a présenté son bilan d'activités 2018, à la commission économique réunie le 14 mars 2019 :

Il en ressort que 15 projets ont été financés (6 de plus qu'en 2017) représentant 203 500 € en prêts accordés par Initiative 28, ces dossiers concourant à la création ou au maintien de 37 emplois. 6 dossiers concernaient des reprises d'entreprise. 9 dossiers ont concerné l'artisanat dont 6 du secteur alimentaire

La subvention sollicitée pour 2019 est de 27 172 €, ce montant étant proportionnel à l'activité moyenne sur les trois dernières années de l'association sur notre territoire

La commission développement économique du 14 mars 2019 a émis un avis favorable

Ceci ayant été exposé, Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de 27 172€ à l'association INITIATIVE 28.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention de 27 172€ à l'association INITIATIVE 28.

2019-075 : Bilan d'activités Les Champs du Possible 2018 - Attribution de subvention 2019

M. Philippe DUPRIEU, vice-président, expose :

Par délibération du 6 novembre 2017, la communauté de communes a décidé d'apporter sa contribution au fonctionnement de l'association LES CHAMPS DU POSSIBLE pour les actions qu'elle conduit, en particulier animation et gestion du Village by CA, animation d'un réseau d'entreprises, le soutien sur notre territoire au développement des projets en lien avec le secteur agricole.... Une convention sur trois ans a été signée le 1^{er} décembre 2017.

L'association a présenté son bilan d'activités 2018, à la commission économique réunie le 14 mars 2019 :

À fin 2018, 11 start-up sont hébergées au Village by CA, 5 ont créé leur société. L'association réunit 65 partenaires publics et privés. Elle a participé ou organisé 25 manifestations dont 4 petits déjeuners favorisant la rencontre des entreprises locales, l'ouverture du Farm Lab, outil permettant aux résidents de concevoir leurs prototypes, onze événements extérieurs initiés par des partenaires.

Le campus a reçu plus de 800 visiteurs dont certains hôtes de marque comme Christophe CASTANER lui donnant une audience nationale

La subvention sollicitée pour 2019 est de 1 € par habitant, soit 41 514 €

La commission économique réunie le 14 mars a donné un avis favorable.

Ceci ayant été exposé, Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 41 514 € à l'association LES CHAMPS DU POSSIBLE ;

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 41 514 € à l'association LES CHAMPS DU POSSIBLE.

2019-076 : Règlement et tarif relatif à l'installation de commerces non sédentaires sur l'emprise des Zones d'Activités gérées par la communauté de communes

M. Philippe DUPRIEU, vice-président, expose :

La communauté de communes gère les Zones d'Activités. À ce titre, elle est sollicitée pour autoriser le stationnement de commerces ambulants, en particulier dans le domaine de la restauration rapide. Il convient donc d'arrêter des règles en la matière.

Ces dispositions ne concerneraient pas les activités d'auto-écoles domiciliées sur la Communauté de Communes qui à ce jour, occupent ponctuellement de la voirie sans verser de redevances.

Nous vous proposons donc de prendre les dispositions suivantes :

- La communauté de communes ne donnera pas d'autorisation de stationnement à des activités de vente ambulante ou de prestations de services sur le domaine public sur les zones d'activités sans l'avis favorable préalable du Maire de la ou des communes concernées
- Lorsque l'autorisation sera possible, un arrêté du Président précisera au commerçant, l'emplacement, la durée de sa présence, la période pour laquelle l'autorisation est donnée. Il précisera également le montant de la redevance d'occupation du domaine public :

Le tarif de cette redevance est fixé comme suit :

- Le montant de la redevance est un forfait trimestriel de 50 € pour une présence sur le domaine public d'une journée maximum par semaine. Ce forfait n'est pas divisible selon le nombre d'heures, toute activité commencée sur un trimestre entraîne l'exigibilité de la redevance pour tout le trimestre. La redevance est payable à terme échu. En cas de présence plusieurs jours par semaine, le forfait est multiplié par le nombre de jours.

- Il sera précisé au commerçant qu'il doit être autonome pour ses besoins en énergie.

La commission développement économique du 14 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est donc proposé au conseil communautaire :

-d'autoriser le Président à faire appliquer ce règlement et à signer toute convention en découlant avec les commerçants concernés

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

-Autoriser le Président à faire appliquer ce règlement et à signer toute convention en découlant avec les commerçants concernés.

2019-077 : Sport - Tarification 2019 du Parc de Loisirs de Brou et de la Base de Loisirs de Marboué

M. Serge FAUVE, vice-président, expose :

La communauté de communes du Grand Châteaudun s'est engagée dans une politique sportive au profit de ses administrés et notamment à travers ses équipements nautiques (le Parc de Loisirs de Brou, la Base de Loisirs de Marboué, le Centre Nautique des Trois Rivières de Cloyes, le Centre Nautique Roger Creuzot de Châteaudun et l'espace forme et bien-être Les Rivièrades).

Dans le cadre du fonctionnement 2019 de la Base de Loisirs de Marboué, du Parc de Loisirs de Brou, et en prenant en compte l'inflation du coût de la vie, il est proposé une augmentation tarifaire de 2% environ des services pour l'année scolaire 2019.

La tarification des prestations proposées est la suivante :

Parc de loisirs de Brou - Entrée 2019	
Entrée Adulte	6.20€
Carte 10 entrées adultes	41€
Pass découverte du Pays Dunois (adulte)	4.15€
Entrée Enfant (de 3 ans à moins de 16 ans)	4.20€
Carte 10 entrées Enfant (de 3 ans à moins de 16 ans)	25.50€
Enfant (moins de 3 ans)	Gratuit
Forfait enfant (de 3 ans à moins de 16 ans) pour un accès illimité à la base de loisirs de Marboué et au parc de loisirs de Brou pendant les weekends de juin + juillet	15.30€
Forfait enfant (de 3 ans à moins de 16 ans) pour un accès illimité à la Basse de Loisirs de Marboué et au Parc de Loisirs de Brou pour 1 mois de date à date	12 €
Forfait enfant (de 3 ans à moins de 16 ans) pour un accès illimité à la Base de loisirs de Marboué et au Parc de loirs de Brou pendant 3 mois	30.60€
Carte campeur résident adulte (accès illimité)	40.80€
Centre aérés et groupes encadrés : entrée par personne ; 1 accompagnateur gratuit pour 10 enfants	2.10€
Base de loisirs de Marboué - Entrée 2019	
Entrée Adulte	3€
Carte dix entrées Adultes	26€
Pass découverte du Pays Dunois (adulte)	2.50€
Entrée Enfant (de 3 ans à moins de 16 ans)	2.60€
Carte dix entrées Enfant (de 3 ans à moins de 16 ans)	22€
Enfant (moins de 3 ans)	Gratuit
Forfait Enfant (de 3 ans à moins de 16 ans) pour un accès illimité à la Base de loisirs de Marboué et au Parc de loisirs de Brou pendant les weekends de juin + juillet	15.30€
Forfait Enfant (de 3 ans à moins de 16 ans) pour un accès illimité à la Base de Loisirs de Marboué et au Parc de Loisirs de Brou pour 1 mois de date à date	12 €
Forfait Enfant (de 3 ans à moins de 16 ans) pour un accès illimité à la Base de loisirs de Marboué et au Parc de loisirs de Brou pendant 3 mois	30.60€
Tarifs 1 : Centres aérés et groupes encadrés : hors prêt de matériel ; entrée par personne et pour l'après-midi (à partir de 14h30) ; 1 accompagnateur gratuit pour 10 enfants	2,10€
Tarifs 2 : Centres aérés et groupes encadrés : prêt de matériel jusqu'à 14h ; entrée par personne ; le pique-nique et l'après-midi (à partir de 10h) ; 1 accompagnateur gratuit pour 10 enfants	3,10 €
Forfait par séance en supplément du prix d'entrée par personne Si mise à disposition d'un maître-nageur (de 10 h 30 à 12 h 00) (sous réserve des disponibilités du maître-nageur)	47 €

TARIFS CONSOMMATIONS parc de loisirs de Brou/base de loisirs de Marboué	
(produits en vente selon les équipements nautiques)	
ARTICLES	TARIFS 2019
Kronenbourg / Buckler / panaché	2.25€
Heineken	2.55€
Tourtel citron ou agrumes	2.55€
Orangina/ Oasis tropical ou orange /ice tea/ coca- cola (normal/zéro/light)/Schweppes/Cacolac/ Jus de fruit (orange-abricot-ananas)	1.85€
La tasse de café/chocolat /café au lait	1€
<u>EAU MINÉRALE + SIROP</u>	
Le verre	0.50€
Le verre + sirop	0.80€
La bouteille d'eau minérale 50cl	1€
La bouteille d'eau minérale	1.85€
La bouteille d'eau + sirop	2.55€
<u>LIMONADE</u>	
Le verre	0.60€
Le verre + sirop	0.90€
La bouteille	3.05€
La bouteille + sirop	4.10€
<u>VINS</u>	
Le verre de vin blanc ou de vin rosé	1.55€
<u>KIR : blanc ou rosé - cassis ou pamplemousse</u>	
Le verre	1.65€
Le pichet	11.20 €
<u>CHIPS</u>	
Le petit paquet (30g)	1€
Le moyen (150g)	2€
Le grand paquet (300)g	3€
<u>GATEAUX APÉRITIF</u>	
Le paquet (CROUSTI SNACK)	2.55€
TARIFS PETITES RESTAURATIONS parc de loisirs de Brou/base de loisirs de Marboué	
(produits en vente selon les équipements nautiques)	
ARTICLES	TARIFS 2019
Mini pizza quiche / Hamburgers original ou bacon / Sandwich Simple ou Composé (Crock Frais)	3.05€
1 barquette de frites	1.20€
1 sandwich (pain frais)	2.25€
1 saucisse / frite	3.05€
Barbe à papa	0.50€
Crêpes ou gaufre sucre	1€
Crêpe ou gaufre chocolat	2.05€

Muffin	2.55€
Doony's sucre ou chocolat	1.50€
Cheese burger	1.50€
Tarte 3 fromages	2.55€
Pizza reine	2.55€
Croque-monsieur	2.55€
Baguette flammekueche	3€
Formule gourmande (1 produit salé +1 boisson +1 dessert)	6.65€
Formule express (1 produit salé +1 boisson)	4.60€
Pop-corn	2.05€

TARIFS DES EMBARCATIONS, LE MINIGOLF, BABY-FOOT	
(Base de Loisirs de Marboué)	
ARTICLES	TARIFS 2019
LOCATION POUR 1 HEURE	
BARQUES 5 PLACES	5.20€
PEDALO 4 PLACES	7.30€
CANOË	3.10€
MINI-GOLF	1€
BALLE PERDUE	1.50€
BABY FOOT	0.30€
VERRES	1€
TARIFS GLACES : parc de loisirs de Brou/base de loisirs de Marboué (produits en vente selon les équipements nautiques)	
ARTICLES	TARIFS 2019
CORNETTO 9cl (Vanille / chocolat intense / fraise/triple	1,35 €
CORNETTO CHOC'N'BALL 16cl	3,00 €
CORNETTO KING CONE 26cl (Vanille / sauce cacao)	3,00 €
CORNETTO 12cl (vanille/chocolat/tropical/fraise)	1.50 €
MAGNUM (Amande, classic ou chocolat blanc ou ca-	3,00 €
CALIPPO (Tropical fraise / bubble-gum / Cola / Citron /	2,30 €
CALIPPO SHOTS (citron/cola ou cerise/banane)	3,00 €
POUSS POUSS push up avec des ours HARIBO (Vanille	2,30 €
ROCKET (FUSEE) --Framboise orange ananas	1,35 €
SUPER TWISTER (Orange Fraise Citron)	2,30 €
CREMINO (bâtonnet) vanille/cacao	1,00 €
SOLERO	2,90 €
MAX X-POP citron/orange/fraise/cola citron/bubble-	1,35 €
ENIGNA Noisette / vanille framboise	2,15 €
MILK TIME	1,65 €
KOLORKI glace à l'eau goût fruité	1,50 €
PTIPO	1.80 €
VEGAN CHUNKY MONKEY (banane /amande)	4.30 €

KINDER CHOCO STICK	1.50 €
CAFE ZERO	4.20 €
TARIFS BONBONS : parc de loisirs de Brou/base de loisirs de Marboué (produits en vente selon les équipements nautiques)	
ARTICLES	TARIFS 2019
SUCETTE	0,40 €
SUCETTE XXL	1,00 €
CARAMBAR	0,15 €
MARS	1.35€
BOUNTY - SNICKERS	1.35€
SNICKERS	1.35€
LION - TWIX	1.35€
LE PAQUET DE BONBON	1,00 €
GALETTES	1.35€
COOKIES	2.10€
SMARTIES	1.35€
SACS BONBONS	Offert par Bonin

Les produits (consommations, petites restaurations, glaces et bonbons) sont en vente selon les équipements nautiques.

Les prestations EMBARCATIONS, LE MINIGOLF, BABY-FOOT sont proposées uniquement sur la Base de loisirs de Marboué.

Vu l'avis favorable de la commission culture et sport du 13 mars 2019,

Il est proposé au conseil communautaire de valider les différentes tarifications 2019 des prestations proposées par le Parc de loisirs de Brou et la Base de loisirs de Marboué.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve les différentes tarifications 2019 des prestations proposées par le Parc de loisirs de Brou et la Base de loisirs de Marboué.

2019-078 : Tarification 2019/2020 du Centre nautique Roger Creuzot de Châteaudun - Facturation des établissements scolaires depuis le 1^{er} janvier 2017

M. Serge FAUVE, vice-président, expose :

La communauté de communes du Grand Châteaudun s'est engagée dans une politique sportive au profit de ses administrés et notamment à travers ses équipements nautiques (Parc de Loisirs de Brou, Base de Loisirs de Marboué, Centre Nautique des Trois Rivières de Cloyes, Centre Nautique Roger Creuzot de Châteaudun et l'Espace forme et bien-être les Rivièrades).

Dans le cadre du fonctionnement du Centre Nautique Roger Creuzot de Châteaudun et en prenant en compte l'inflation du coût de la vie, il est proposé une augmentation tarifaire de 2% environ des services pour l'année scolaire 2019/2020, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

La tarification des prestations proposées est la suivante :

Du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 :

Entrée JEUNE (3 ans à 16 ans), scolaires, étudiants domiciliés à Châteaudun, possesseurs de la carte "Jeune Dunois"	1,80 €
Entrée ADULTE	3,20 €
PASS DECOUVERTE du Pays Dunois (adulte)	2,60 €
VISITEUR	0,50 €
CARTE DE 10 ENTREES JEUNES (3 ans à 16 ans), scolaires, étudiants domiciliés à Châteaudun, possesseurs de la carte "Jeune Dunois"	11,80 €
CARTE DE 10 ENTREES ADULTES	26,30 €
CARTE ABONNEMENT MENSUEL JEUNE (3 ans à 16 ans), scolaires, étudiants domiciliés à Châteaudun, possesseurs de la carte "Jeune Dunois"	12,20 €
CARTE ABONNEMENT MENSUEL ADULTE	27,50 €
TICKET GYM-AQUATIQUE 1 séance	4,20 €
Carte GYM-AQUATIQUE trimestrielle	42,30 €
LOCATION VELO AQUATIQUE à la 1/2heure (+ paiement entrée)	3,25 €
1 Cours Vélo AQUABIKE	14,70 €
CARTE DE 5 cours Vélo AQUABIKE	68,40 €
CARTE DE 12 cours Vélo AQUABIKE	158 €
CARTE ANNUELLE Vélo AQUABIKE	367 €
SAUNA : l'heure, pour 1 ou 2 personnes	13,30 €
SAUNA : l'heure, par personne supplémentaire	6,60 €

TARIFS GLACES Centre Nautique Roger Creuzot de CHATEAUDUN

ARTICLES	TARIFS
MAGNUM 12cl	2,55 €
CORNETTO 9cl	1,00 €
Kinder (stick) NOUVEAUTE	1,00 €
CALIPSO	2,05 €
PUSH UP HARIBO	2,05 €
TWISTER	1,55 €

La tarification des glaces est valable du 1^{er} juillet 2019 au 31 juin 2020.

Prenant en compte :

- l'harmonisation et l'évolution de la politique nautique sur le territoire
- la non application de la tarification depuis le janvier 2017 aux communes de Jallans, Saint Denis Les Ponts, La Chapelle du Noyer, Lanneray alors que celles-ci s'acquittaient auparavant d'un droit d'entrée au tarif en vigueur (entrée jeune),

Il est envisagé une tarification pour les écoles de la CDC et hors CDC qui sont venues depuis le 1^{er} janvier 2017 et qui viennent à ce jour au Centre Nautique Roger Creuzot.

Cette tarification serait établie en lien avec celle qui est définie par le marché de la délégation de service public du Centre Nautique des Trois Rivières.

À savoir une tarification :

-pour l'année scolaire 2016/2017, de 1,55 € par enfant et par séance pour les écoles des communes de la CDC et 3,15 € par enfant et par séance pour les écoles des communes Hors CDC

-pour l'année scolaire 2017/2018, de 1,55 € par enfant et par séance pour les écoles des communes de la CDC et 3,20 € par enfant et par séance pour les écoles des communes Hors CDC

-pour l'année scolaire 2018/2019, de 1,60 € par enfant et par séance pour les écoles des communes de la CDC et 3,30 € par enfant et par séance pour les écoles des communes Hors CDC

Il est proposé également, une tarification pour l'année scolaire 2019/2020, de 1,65 € par enfant et par séance pour les écoles des communes de la CDC et 3,35 € par enfant et par séance pour les écoles des communes Hors CDC.

Pour les autres structures scolaires fréquentant le centre nautique Roger Creuzot (Lycée Nermont...) et non conventionnées (montant par ligne d'eau et par heure) avec le Conseil Départemental d'Eure et Loir ou la Région Centre-Val de Loire, il est décidé d'appliquer cette nouvelle tarification à partir de septembre 2019 (antérieurement, facturation au tarif d'entrée entrée jeune).

La communauté de communes du Grand Châteaudun appliquerait cette nouvelle modalité tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2017 et informera les établissements scolaires et les collectivités concernées de cette nouvelle directive financière.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la tarification 2019-2020 du Centre Nautique Roger Creuzot de Châteaudun et des nouvelles conditions tarifaires applicables au 1^{er} janvier 2017 pour les établissements scolaires (écoles...) fréquentant le Centre Nautique Roger Creuzot.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Valide la tarification 2019-2020 du centre nautique Roger Creuzot de Châteaudun et des nouvelles conditions tarifaires applicables au 1^{er} janvier 2017 pour les établissements scolaires (écoles...) fréquentant le Centre Nautique Roger Creuzot.

2019-079 : Sport - Modification du règlement intérieur du centre nautique R. Creuzot de Châteaudun

M. Serge FAUVE, vice-président, expose :

La communauté de communes du Grand Châteaudun s'est engagée dans une politique sportive au profit de ses administrés et notamment à travers ses équipements nautiques (le Parc de Loisirs de Brou, la Base de Loisirs de Marboué, le centre nautique des Trois Rivières de Cloyes, le centre nautique Roger Creuzot de Châteaudun et l'Espace forme et bien-être Les Rivièrades).

Le règlement intérieur actuel du centre nautique Roger Creuzot date du 16 mai 2008.

En conséquence, il est nécessaire de le mettre à jour et de l'harmoniser avec les règlements intérieurs des autres équipements nautiques.

Le règlement intérieur est annexé à ce présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission culture et sport du 13 mars 2019,

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver le règlement intérieur relatif à cet équipement.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur relatif à cet équipement.

2019-080 : Culture - École de musique du Grand Châteaudun - réduction ou remboursement pour les élèves concernés par une absence prolongée de professeurs de musique à partir de septembre 2018

M. Serge FAUVE, vice-président, expose :

La communauté de communes du Grand Châteaudun s'est engagée dans une politique culturelle à destination de ses administrés à travers notamment l'école de musique du Grand Châteaudun avec ses 4 pôles : Châteaudun, Brou, Cloyes-les-Trois-Rivières et la commune Nouvelle d'Arrou.

Dans le cadre de son fonctionnement de l'école de musique du Grand Châteaudun, une tarification des prestations proposées au public est définie pour l'année scolaire. L'élève s'inscrit pour l'année scolaire avec un paiement en une fois ou en trois fois. .

En cours d'année scolaire 2018/2019, la communauté de communes a été confrontée à des départs de professeurs de musique (mutation, départ en retraite...) impliquant de nouveaux recrutements.

Faute de nouveaux professeurs de musique, certains élèves n'ont pas eu de cours d'instrument sur une période relativement importante, de 4 semaines et plus. À ce jour, certains élèves sont sans professeurs.

Afin de dédommager les élèves concernées par cette diminution de cours d'instrument et sachant qu'il y a 36 cours par année scolaire, il est envisagé à partir de la 5^{ème} semaine une réduction ou un remboursement si l'usager s'est acquitté de sa facture :

-1/36 de réduction par semaine d'absence du professeur sur les tarifs cours instruments

- 1/36 de réduction par semaine d'absence du professeur sur la différence entre le tarif formation musical et le tarif pack formation musical + instrument

Dans ce cadre, le directeur de l'école de musique prendra en compte la situation individuelle de l'élève et donnera au service administratif la liste des élèves.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la réduction ou le remboursement pour les élèves concernés par une absence prolongée de professeurs de musique du Grand Châteaudun à partir de septembre 2018.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Valide la réduction ou le remboursement pour les élèves concernés par une absence prolongée de professeurs de musique du Grand Châteaudun à partir de septembre 2018.

2019-081 : École de musique du Grand Châteaudun-Tarifification 2019-2020

M. Serge FAUVE, vice-président, expose :

La communauté de communes du Grand Châteaudun s'est engagée dans une politique culturelle à destination de ses administrés à travers notamment l'école de musique du Grand Châteaudun avec ses 4 pôles : Châteaudun, Brou, Cloyes-les-Trois-Rivières et la commune Nouvelle d'Arrou.

Dans le cadre de son fonctionnement, une nouvelle tarification des prestations proposées au public est envisagée pour l'année scolaire 2019-2020.

	COMMUNAUTE DE COMMUNES 2019-2020	HORS GRAND CHATEAUDUN (+30%) 2019-2020
FRAIS INSCRIPTION (par élève et forfaitaire)	20 €	26 €
FORMATION MUSICALE /EVEIL	71.40€	93€
PACK : Formation Musicale (FM) + INSTRUMENT	153 €	199€
COURS INSTRUMENT SEUL avec niveau FM 3^{ème} cycle	110€	143€
2^{ème} COURS INSTRUMENT et +	105 €	137€
1^{ère} pratique collective avec PACK	gratuit	gratuit
PRATIQUE COLLECTIVE Seule ou supplémentaire	55 €	71.5€
Inscription en cours d'année (formation musicale, cours, pratique collective...)	Tarif de la prestation au prorata du nombre de trimestres restants	Tarif de la prestation au prorata du nombre de trimestres restants
2^{ème} personne de la même famille	-20% sur le coût total de l'élève	-20% sur le coût total de l'élève
3^{ème} personne et + de la même famille	-30% sur le coût total de l'élève	-30% sur le coût total de l'élève
Musicien faisant partie d'une harmonie du territoire	-30% sur le coût total de l'élève	-30% sur le coût total de l'élève
Location d'un instrument (dans la limite des stocks disponibles)	1 ^{ere} année : 30€ 2 ^{ème} année : 60€ 3 ^{ème} année : 100€ 4 ^{ème} année : 200€	1 ^{ère} année : 39€ 2 ^{ème} année : 78€ 3 ^{ème} année : 130€ 4 ^{ème} année : 260€

Facturation à la famille en 3 échéances non réductibles

Il est proposé au conseil communautaire de valider la tarification de l'école de musique du Grand Châteaudun pour l'année scolaire 2019/2020.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Valide la tarification de l'école de musique du Grand Châteaudun pour l'année scolaire 2019/2020 comme indiqué ci-dessous :

	COMMUNAUTE DE COMMUNES 2019-2020	HORS GRAND CHATEAUDUN (+30%) 2019-2020
FRAIS INSCRIPTION (par élève et forfaitaire)	20 €	26 €
FORMATION MUSICALE /EVEIL	71.40€	93€
PACK : Formation Musicale (FM) + INSTRUMENT	153 €	199€
COURS INSTRUMENT SEUL avec niveau FM 3^{ème} cycle	110€	143€
2^{ème} COURS INSTRUMENT et +	105 €	137€
1^{ère} pratique collective avec PACK	gratuit	gratuit
PRATIQUE COLLECTIVE Seule ou supplémentaire	55 €	71.5€
Inscription en cours d'année (formation musicale, cours, pratique collective...)	Tarif de la prestation au prorata du nombre de trimestres restants	Tarif de la prestation au pro- rata du nombre de trimestres restants
2^{ème} personne de la même famille	-20% sur le coût total de l'élève	-20% sur le coût total de l'élève
3^{ème} personne et + de la même famille	-30% sur le coût total de l'élève	-30% sur le coût total de l'élève
Musicien faisant partie d'une harmonie du territoire	-30% sur le coût total de l'élève	-30% sur le coût total de l'élève
Location d'un instrument (dans la limite des stocks disponibles)	1 ^{ere} année : 30€ 2 ^{ème} année : 60€ 3 ^{ème} année : 100€ 4 ^{ème} année : 200€	1 ^{ère} année : 39€ 2 ^{ème} année : 78€ 3 ^{ème} année : 130€ 4 ^{ème} année : 260€

2019-082 : Aides financières 2019 pour les collèges publics de Châteaudun et de Cloyes-les-Trois-Rivières

M. Bruno PERRY, vice-président, expose :

Dans le cadre d'une harmonisation des aides apportées aux collèges du Grand Châteaudun, la Communauté de communes du Grand Châteaudun a décidé au conseil communautaire du 5 février 2018 de valider une participation financière de 32 € par élève, pour l'année 2018, au profit des collèges publics de Châteaudun et de Cloyes-Les-Trois-Rivières, soit les collèges Tomas DIVI, Anatole FRANCE, Émile ZOLA de et François RABELAIS (délibération 2018-024).

Il est envisagé de reconduire cette participation de 32€ par élève pour l'année 2019 au profit de ces collèges. Les effectifs de l'année scolaire 2018-2019 des établissements sont pris en compte à la rentrée scolaire 2018.

- La répartition financière est la suivante :

	Collèges	Effectifs Année scolaire 2018-2019	Montant de la participation
Châteaudun	Tomas DIVI	269	8 608€
	Anatole France	351	11 232€
	Émile Zola	403	12 896€
Total Châteaudun		1 023	32 736€
Cloyes sur le Loir	François Rabelais	345	11 040€
Total collèges		1 368	43 776€

La commission scolaire-périscolaire- petite enfance-enfance-jeunesse-aînés du 11 mars 2019 a émis un avis favorable

Il est proposé au conseil communautaire de valider la participation financière 2019 de 32.00 € par élève au profit des collèges publics (Tomas DIVI, Anatole FRANCE, Émile ZOLA, François RABELAIS) et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Valide la participation financière 2019 de 32.00 € par élève au profit des collèges publics (Tomas DIVI, Anatole FRANCE, Émile ZOLA, François RABELAIS) tels que présenté dans le tableau ci-dessus ;

- Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

2019-083 : Aides financières 2019 pour les activités scolaires des 5 écoles primaires publiques de l'ancien secteur du Perche-Gouet - attribution aux coopératives scolaires des écoles

M. Bruno PERRY, vice-président, expose :

La communauté de communes du Grand Châteaudun a pris la compétence scolaire pour les écoles publiques du secteur du Perche-Gouet : Ecole primaire de la Bazoche-Gouet, Ecole primaire d'Unverre, Ecole primaire d'Yèvres, Ecole maternelle « Le Chat Perché » et Ecole élémentaire « Jules Verne » de Brou.

Dans le cadre du fonctionnement du projet éducatif des écoles, des activités pédagogiques sont mises en place sur l'année scolaire 2018/2019.

Une participation financière de 32€ par élève a été versée en 2018 pour l'année scolaire 2017/2018 (délibération 2018-025)

À ce titre, la communauté de communes du Grand Châteaudun envisage de reconduire la participation à hauteur de 32€ par élève afin de contribuer à la réussite éducative dans le milieu scolaire.

Les effectifs des écoles sont pris à la date du 7 janvier 2019.

Afin de faciliter l'autonomie de l'école, il est décidé d'attribuer le montant des 32€ par élève à la coopérative scolaire de chaque école.

- **La répartition financière est la suivante :**

Ecole	Effectif par école	participation /élève	Coût total
UNVERRE	136	32€	4 352€
BROU Chat Perché	93	32€	2 976€
BROU Jules Verne	165	32€	5280€
YEVRES	126	32€	4 032€
LA BAZOCHE	128	32€	4 096€
TOTAL GENERAL	648		20 736€

Le versement du montant attribué par école à la coopérative scolaire se fera en 2 fois. À savoir :

-versement après le vote du budget de 8/12^{ème} du montant prévu, correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 août 2019

-versement le 1^{er} septembre 2019 du montant restant (4/12^{ème} du montant prévu), correspondant à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

Au regard du fonctionnement des écoles depuis le 1^{er} janvier 2019, des dépenses (transport, activités, sorties...) ont été engagées directement par la communauté de communes. Un état de ces dépenses engagées et / ou liquidées (du 01/01/2019 au 22/03/2019) sera réalisé par écoles afin de demander le remboursement aux coopératives concernées.

Un titre sera émis du montant des dépenses engagées en même temps que le mandatement du versement de la subvention accordée. Le Trésorier sera chargé de réaliser la compensation.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- valider la participation financière 2019 et ses modalités de versement, de 32€ par élève au profit des coopératives scolaires des 5 écoles primaires publiques de l'ancien secteur du Perche-Gouet
- demander le remboursement des frais supportés directement par la CCGC avant attributions de la subvention au moment du premier versement de la subvention
- autoriser le Président à signer tous les documents liés à ce dispositif.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Valide la participation financière 2019 et ses modalités de versement, de 32€ par élève au profit des coopératives scolaires des 5 écoles primaires publiques de l'ancien secteur du Perche-Gouet

- Demander le remboursement des frais supportés directement par la CCGC avant attributions de la subvention au moment du premier versement de la subvention

- Autorise le Président à signer tous les documents liés à ce dispositif.

2019-084 : Tarification 2019 des séjours mer/montagne proposés aux jeunes du territoire/Application de la tarification Accueils de Loisirs 2018/2019 pour les Accueils de Loisirs Lutz en Dunois/Marboué/Brou fonctionnant sur l'été 2019 (marché)

M. Philippe MASSON, vice-Président, expose :

Dans le cadre de l'organisation et la gestion des séjours mer/montagne pour les adolescents 11 à 17 ans du territoire sur l'été 2019 (référence au marché de services gestion du séjour mer/montagne), la Communauté de Communes du Grand Châteaudun propose une participation financière des familles de la façon suivante :

Revenus nets mensuels du foyer	2019	2019
	Tarif séjour Famille CDC	Tarif séjour Famille hors CDC
Jusqu'à 750 €	150 €	200 €
De 751 à 1100 €	175 €	230 €
De 1101 à 1400 €	200 €	265 €
De 1401 à 1700 €	225 €	300 €
De 1701 à 2000 €	250 €	330 €
De 2001 à 2300 €	275 €	360 €
Plus de 2301 €	300 €	400 €

Dégressivité de 10% pour le 2^{ème} enfant et de 20 % à partir du 3^{ème} enfant fréquentant le séjour

Les tarifs prennent en compte les activités, l'hébergement, la restauration et les transports du séjour de 11 jours dont 10 nuitées.

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus N-1 de la famille (avis d'imposition). Possibilité de payer par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Par ailleurs, dans le cadre du marché de services gestion des accueils de loisirs, il est prévu sur l'été 2019 l'organisation d'un Accueil de loisirs en juillet sur la commune de Lutz-en-Dunois (commune déléguée de Villemaury) et deux autres au mois d'août sur les communes de Marboué et de Brou.

À ce titre, il est proposé d'appliquer la tarification existante 2018/2019 des Accueils de Loisirs de la communauté de communes fonctionnant sur le temps extrascolaire (vacances, délibération 2018-120).

À savoir :

Revenus nets mensuels du foyer	2018-2019	2018-2019
	Tarif journée Famille CDC	Tarif journée Famille hors CDC
Jusqu'à 750 €	5.59 €	9.98 €
De 751 à 1100 €	6.9 €	11.61 €
De 1101 à 1400 €	8.06 €	12.72 €
De 1401 à 1700 €	9.1 €	13.94 €
De 1701 à 2000 €	10.41 €	15.1 €
De 2001 à 2300 €	11.5 €	16.26 €
Plus de 2301 €	12.6 €	17.32 €

Le prix de la journée comprend le repas, le goûter et les diverses activités.

Dégressivité de 10% pour le 2ème enfant et de 20 % à partir du 3ème enfant fréquentant l'Accueil de Loisirs

Tarif unique	2018-2019
Sortie exceptionnelle	4.06 €
Mini-camp (transport, activités, diner et petit déjeuner compris)	6.12 €
Dépassement horaire (tarif par ¼ heure entamé)	15 €

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus N-1 de la famille (avis d'imposition). Possibilité de payer par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifications des séjours/Accueils de Loisirs fonctionnant dans le cadre du marché sur l'été 2019 et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Valide les tarifications des séjours/Accueils de Loisirs fonctionnant dans le cadre du marché sur l'été 2019

- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

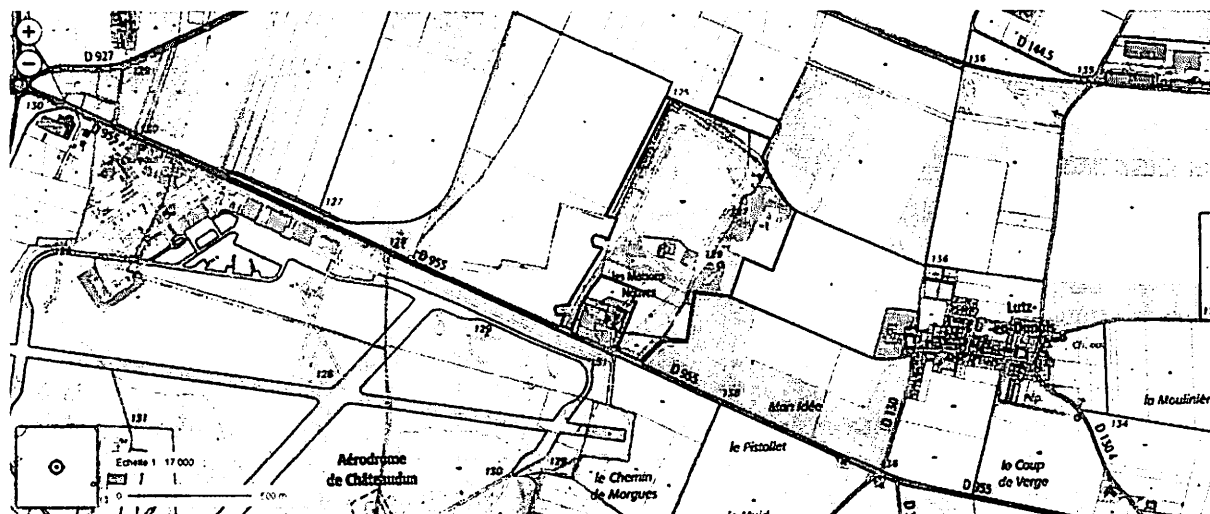
2019-085 : Projet de cession par l'État de l'emprise de l'ancien mess des officiers de la base aérienne 279 de Châteaudun, située sur les communes de Jallans et Villemaury (Lutz-en-Dunois) - Droit de priorité au bénéfice de la communauté de communes - Renonciation.

M. le Président expose :

Par lettre du 31 janvier 2019, reçue le 6 février, le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir a informé la communauté de communes du Grand Châteaudun de l'intention de l'État de céder l'emprise dite de l'ancien mess des officiers de la base aérienne 279 de Châteaudun.

Il s'agit sur la commune de Jallans des parcelles cadastrées ZS 24, 25, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35 et 36, pour une contenance de 39 182 m² et sur la commune de Villemaury (Lutz-en-Dunois) des parcelles cadastrées ZE 2, D 12, 15, 18, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 116, 138, 141 et 143, pour une contenance de 454 811 m², soit une superficie totale de 493 993 m².

Cette unité foncière est identifiée sur le plan de situation ci-dessous :



Cette cession est envisagée par l'État pour un montant de 452 000 €, hors coûts de dépollution.

Ce projet est soumis à l'article L. 240-1 du code de l'urbanisme, qui dispose qu'il est créé en faveur des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) titulaires du droit de préemption urbain, tel le Grand Châteaudun, un droit de priorité sur tout projet de cession par l'État d'un immeuble situé sur leur territoire, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 du même code ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de telles actions ou opérations.

L'article L. 240-3 du code de l'urbanisme prévoit qu'à cette fin, l'État notifie à l'EPCI compétent son intention d'aliéner le bien et en indique le prix de vente tel qu'il est estimé par le directeur départemental des finances publiques.

L'EPCI peut, dans un délai de deux mois à compter de cette notification, décider d'acquérir le bien au prix déclaré ou proposer de les acquérir à un prix inférieur.

À défaut d'accord sur le prix, l'EPCI peut, dans le même délai ou dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la réponse de l'État à sa demande d'une diminution du prix de vente, saisir le juge de l'expropriation en vue de fixer le prix de l'immeuble et en informe le vendeur. Le prix est alors fixé comme en matière d'expropriation ; il est exclusif de toute indemnité accessoire et notamment de l'indemnité de réemploi.

L'EPCI dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la décision juridictionnelle devenue définitive pour décider d'acquérir les biens et droits immobiliers au prix fixé par le juge. À moins que le bien ne soit retiré de la vente, l'EPCI en règle le prix six mois au plus tard après sa décision d'acquérir.

En cas de refus d'acquérir au prix estimé par le directeur départemental des finances publiques, d'absence de saisine du juge de l'expropriation, de refus d'acquérir au prix fixé par lui ou à défaut de réponse dans le délai de deux mois, la procédure d'aliénation des biens peut se poursuivre.

Si l'État décide d'aliéner le bien à un prix inférieur à celui initialement proposé par le directeur départemental des finances publiques ou fixé par le juge de l'expropriation, il en propose l'acquisition à l'EPCI, qui dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Si le bien n'a pas été aliéné dans un délai de trois ans à compter de la notification de la déclaration d'intention d'aliéner ou de la décision devenue définitive du juge de l'expropriation, l'EPCI recouvre son droit de priorité.

En l'espèce, les projets conduits par le Grand Châteaudun ne nécessitent pas la mobilisation de ce foncier.

En outre, les terrains dits de l'ancien mess des officiers de la base aérienne 279 sont identifiés comme destinés à accueillir un projet privé intéressant pour le territoire et son avenir, le Technopôle de la mobilité.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil communautaire :

- de décider de la renonciation du Grand Châteaudun au droit de priorité institué en faveur de la communauté de communes par l'article L. 240-1 du code de l'urbanisme, pour le projet de cession par l'État de l'emprise dite de l'ancien mess des officiers de la base aérienne 279 de Châteaudun, soit sur la commune de Jallans les parcelles cadastrées ZS 24, 25, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35 et 36, pour une contenance de 39 182 m² et sur la commune de Villemaury (Lutz-en-Dunois) les parcelles cadastrées ZE 2, D 12, 15, 18, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 116, 138, 141 et 143, pour une contenance de 454 811 m², soit une superficie totale de 493 993 m², pour un montant de 452 000 €, hors coûts de dépollution,
- de charger le Président de notifier cette position au directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir.

M. François MALZERT demande ce qu'il adviendrait du terrain identifié pour le Technopôle de mobilité en cas de non-réalisation du projet, suite aux oppositions de certains voisins.

M. le Président lui répond que l'État remettrait alors le terrain en vente mais qu'il risquerait alors de rester une friche pendant longtemps.

M. Philippe VIGIER précise que tout le monde connaît le projet de Technopôle de la mobilité, et rappelle qu'une réunion publique aura lieu mercredi afin d'informer les habitants Il indique que soit les porteurs vont au bout de leur projet et se portent acquéreurs, soit le projet ne voit pas le jour et cela risque de bloquer pendant longtemps. Il rappelle également que trois études acoustiques ont été faites. Il ne faudrait pas que le terrain concerné devienne une friche comme l'ÉtaMAT.

M. Philippe JUBAULT souligne que les élus de Villemaury et Jallans ne s'opposent pas au projet, mais qu'ils sont vigilants afin de répondre aux habitants.

M. le Président rappelle que ce projet est tenu par des investisseurs privés et qu'aucune aide financière publique n'est demandée, ce qui constitue une situation exceptionnelle.

M. Philippe DUPRIEU considère que dans le cadre de la labellisation « Territoire d'industrie », le projet de Technopôle de la mobilité constitue un élément attractif, à proximité de la BA 279 de Châteaudun et qu'il serait dommage de manquer cette chance. Il espère que le projet de fabrication de dirigeables puisse voir le jour également.

M. Philippe JUBAULT répond qu'il est d'accord sur le plan du développement économique mais qu'il ne fallait pas oublier pour autant les administrés les plus proches et qu'il faut apporter des solutions pour la réduction d'impact.

M. le Président remercie pour ces éclaircissements.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide de la renonciation du Grand Châteaudun au droit de priorité institué en faveur de la communauté de communes par l'article L. 240-1 du code de l'urbanisme, pour le projet de cession par l'État de l'emprise dite de l'ancien mess des officiers de la base aérienne 279 de Châteaudun, soit sur la commune de Jallans les parcelles cadastrées ZS 24, 25, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35 et 36, pour une contenance de 39 182 m² et sur la commune de Villemaury (Lutz-en-Dunois) les parcelles cadastrées ZE 2, D 12, 15, 18, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 116, 138, 141 et 143, pour une contenance de 454 811 m², soit une superficie totale de 493 993 m², pour un montant de 452 000 €, hors coûts de dépollution,
- Charge le Président de notifier cette position au directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir.

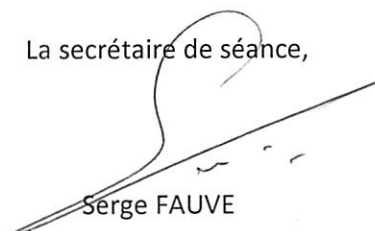
L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 00h16.

Le Président



Alain VENOT

La secrétaire de séance,



Serge FAUVE